



Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

MARDI 30 AVRIL 2024 - 21 CHAWEL 1445
N° 8237 - PRIX 10 DA

ATTAF À UNE RÉUNION
À RIYADH SUR LA PALESTINE
**Pas de paix sans
les droits légitimes
des Palestiniens**

• PAGE 2

SOMMET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

LE PLAIDOYER DE TEBBOUNE POUR L'AFRIQUE



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a souligné, hier à Nairobi, l'engagement constant de l'Algérie à plaider pour le développement en Afrique, rappelant les efforts de l'Algérie pour permettre aux pays africains d'obtenir les financements nécessaires pour atteindre leurs objectifs de développement et encourager toutes les initiatives visant à assurer la relance économique et la croissance durable sur le continent africain. **• LIRE EN PAGE 3**

FÊTE DES TRAVAILLEURS

D'autres acquis à l'ère de l'Algérie nouvelle

• PAGES 11-12-13-14



Ph. : Fouad S. / Archives

● **Amar Tadjout : «La mobilisation du front interne, seule garantie pour bâtir une économie résiliente»**

HYDROCARBURES

Arkab s'entretient à Turin avec le PDG de Baker Hughes



Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, s'est entretenu, à Turin (Italie), avec le PDG de Baker Hughes, Lorenzo Simonelli, sur les opportunités d'investissement en Algérie, notamment dans le domaine des hydrocarbures, a indiqué hier un communiqué du ministère. Lors de la rencontre qui a eu lieu, dimanche dernier, en marge de la conférence ministérielle du G7 sur le climat, l'énergie et l'environnement, les deux parties ont examiné «les moyens de renforcer la coopération et l'investissement dans le domaine des hydrocarbures en Algérie et les opportunités d'exploitation et de développement des gisements avec Sonatrach, à l'instar du projet de compression de gaz Boosting à Hassi R'mel», a précisé la même source. A cette occasion, Arkab a salué les efforts de la société Baker Hughes, qu'il a invitée à «renforcer sa présence et ses activités en Algérie» et à «investir le marché africain avec Sonatrach, notamment dans les domaines de l'ingénierie, du captage du CO² et du développement de l'hydrogène». Spécialisée dans les technologies énergétiques, Baker Hughes compte parmi les sociétés leaders dans le secteur des services liés aux gisements pétroliers et gaziers dans le monde. A noter que la conférence ministérielle du G7 sur le climat, l'énergie et l'environnement se tient du 28 au 30 avril à Turin.

COMMISSION D'ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE BOURSE
Examen des opportunités de coopération avec le Qatar

Le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada, a été reçu à Doha, par le président de l'Autorité des marchés financiers du Qatar, Tamy Ahmed Al-Binali, avec lequel il évoqué les opportunités de coopération bilatérale, a indiqué hier la Cosob dans un communiqué. Au cours de cette rencontre, tenue dimanche dernier, les deux parties ont abordé «les réalisations accomplies dans les deux pays dans le domaine du développement des marchés financiers, ainsi que les principales tendances et évolutions sur les marchés financiers régionaux, et les perspectives de coopération entre les deux institutions», selon la même source. Elles ont également échangé sur «le développement des marchés financiers dans la région, tout en convenant de renforcer les moyens de coopération bilatérale entre les deux autorités, notamment, l'échange d'expériences pratiques, avec la proposition d'adopter des programmes de formation conjoints visant à renforcer les compétences et les connaissances dans le secteur financier». Les deux parties ont discuté, en outre, de la possibilité d'organiser des conférences et des ateliers spécialisés tout en renforçant et favorisant le dialogue continu entre les deux pays. A l'occasion, «le président de la Cosob et le président de l'Autorité des marchés financiers du Qatar ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de cette rencontre fructueuse», soulignant «l'importance cruciale de renforcer la coopération entre le Qatar et l'Algérie dans le domaine financier». Ils ont souligné que «cette collaboration contribuera non seulement au développement des marchés financiers arabes, mais renforcera également leur position sur la scène internationale». Cette réunion intervient dans le contexte de la participation du président de la Cosob aux travaux du 18^e Conseil de l'Union des autorités des marchés financiers arabes et au 3^e congrès des marchés financiers arabes.

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Attaf met en exergue les efforts et l'apport de l'Algérie

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER, AHMED ATTAFF a mis en avant, dimanche dernier depuis Riyadh (Arabie Saoudite), les efforts et l'apport de l'Algérie en matière de sécurité énergétique sur les plans régional et international, soulignant le souci de l'Algérie de s'ériger en partenaire énergétique fiable dans sa région.



«**N**ous œuvrons à ce que l'Algérie s'érige en partenaire fiable dans sa région, où elle dispose d'un large réseau de partenaires», a précisé Attaf lors d'une séance-débat sur «les dynamiques géopolitiques et la transition énergétique», tenue dans le cadre du Forum économique mondial (Forum de Davos). Le ministre a, également, rappelé les résultats importants ayant couronné les travaux du Sommet d'Alger des pays exportateurs de gaz (GECF), tenu en mars dernier, lequel a attesté que «le gaz est un principal axe d'une transition énergétique équitable pour tous». Relevant le changement des facteurs géopolitiques qui contrôlent les marchés

énergétiques depuis deux ans, le ministre a affirmé que «l'établissement par l'Algérie d'un vaste réseau de partenaires dans le domaine de l'énergie ne s'est pas fait au détriment de ses engagements en matière de réduction de l'impact environnemental».

Concernant la transition énergétique dans le monde, le ministre des Affaires étrangères a souligné la nécessité pour le processus de transition énergétique, de se conformer aux normes de justice et d'équité en premier lieu, notamment vis-à-vis des pays émergents.

Attaf a également évoqué les transformations que connaît le secteur énergétique en Afrique, notamment avec l'émergence de nouveaux acteurs, mettant en avant à cet égard, l'importance des découvertes pé-

trolières et gazières majeures enregistrées récemment au Niger, au Sénégal et en Mauritanie, susceptibles d'impulser «le développement dans ces pays». Cette nouvelle donne économique (découvertes) se veut un moyen «pour contribuer de manière directe ou indirecte à la lutte contre le terrorisme, le crime international et l'émigration clandestine au Sahel», a ajouté le ministre.

Le programme de ce Forum intitulé «Coopération internationale, croissance et énergie pour le développement», porte sur l'examen des différentes questions et évolutions économiques mondiales dans l'objectif de promouvoir une coopération internationale multipartite pour élaborer des solutions communes face aux différents défis sécuritaires, de développement et environnementaux.

LE MAE À UNE RÉUNION À RIYADH SUR LA PALESTINE

Pas de paix sans les droits légitimes des Palestiniens

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a pris part, hier soir à Riyadh (Arabie Saoudite), à une réunion ministérielle consacrée à l'examen des moyens de mise en œuvre de la solution à deux Etats et la reconnaissance de l'Etat palestinien, a indiqué un communiqué du ministère. La réunion, qui a vu la participation des ministres des Affaires étrangères de pays arabes, des membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de pays européens, a porté sur «les moyens et les perspectives d'accélération de la mise en œuvre de la solution à deux Etats et la reconnaissance de l'Etat palestinien comme solution juste, durable et définitive au conflit arabo-israélien», a précisé le communiqué. Dans une allocution prononcée lors de cette réunion, Attaf a affirmé que «l'établissement de l'Etat palestinien indépendant et souverain demeure l'essence même de toute solution au conflit arabo-israélien», ajoutant que c'est là «le défi principal et inéluctable et la condition sine qua non pour tout processus de paix sérieux», a ajouté le document. Le ministre a rappelé, dans ce cadre, les faits historiques liés à la question palestinienne, à commencer



par la résolution onusienne 181, soulignant «l'impossibilité de réaliser la paix et la sécurité au Moyen-Orient sans permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes, à leur tête le droit inaliénable à l'établissement de leur Etat indépendant et souverain, avec El-Qods comme capitale». Attaf a en outre souligné qu'il était encourageant

de voir de plus en plus de pays s'engager à reconnaître l'Etat palestinien, les appelant à «concrétiser cette démarche importante et cruciale vers la réalisation de la sécurité et de la paix au Moyen-Orient et la sauvegarde de la solution à deux Etats, en proie à un travail de sape systématique par l'autorité occupante», a conclu le communiqué.

Horizons

Quotidien d'information
édité par la SPA HORIZONS
au capital social de 160.000.000,00 DA

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
NADIA KERRAZ

HORIZONS
SUR INTERNET :
<https://www.horizons.dz>

REDACTION ADMINISTRATION
20, rue de la Liberté - Alger
Tél. : (023) 50.21.14 / 50.21.13 / 50.21.12
Téléfax : (023) 50.21.17 / 50.21.23

BUREAU DE TIZI OUZOU : Cité GENISIDER 600 Logts Bt 7 n°12 Nouvelle ville - Tél. : 026 21 28 28 - Pour votre publicité, s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité : Agence ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger - Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45 - 020.05.13.77 - E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz
HORIZONS 20, rue de la Liberté Alger Tél : 023 50 21 12 - IMPRESSION : Centre : S.I.A. - Est : S.I.E. - Ouest : S.I.O. - Sud : S.I.A. Unité Ouargla Fax : 029 76 38 82 - DIFFUSION - HORIZONS - Tél : 021 73 59 69 - MPS : Oran : 041 53 81 19 - 07 71 98 39 04 - EUURL KDP : Constantine : 031 92 92 16 - Tirage de l'édition d'hier : 12000 exemplaires

SOMMET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Le plaidoyer de Tebboune pour l'Afrique

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELMADJID TEBBOUNE, a mis en avant, hier, le rôle leader de l'Algérie dans l'instauration d'un nouvel ordre économique juste et inclusif, appelant à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des priorités de développement en Afrique.

Dans une allocution prononcée en son nom par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, lors des travaux du Sommet pour la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA21) pour l'Afrique, qui se tient à Nairobi (Kenya), en présence du président kenyan, William Ruto, et du président mauritanien et président en exercice de l'Union africaine, Mohamed Ould El-Ghazouani, le président de la République a mis en avant le rôle leader de l'Algérie dans l'instauration d'un nouvel ordre économique juste et inclusif. «Le chef de l'Etat a également souligné l'importance capitale de ce sommet qui constitue, a-t-il dit, «une étape-clé pour appuyer les priorités et les aspirations de la communauté africaine dans le cadre de la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et une occasion opportune pour examiner les voies et moyens de relever les défis imposés par le contexte international actuel, notamment l'augmentation record de la dette, la hausse des taux d'intérêt et la rareté des ressources».

Ce contexte «semé de risques et d'instabilité» a contraint de nombreux pays pauvres à réduire leurs dépenses essentielles, y compris celles allouées aux secteurs vitaux tels que la santé, l'éducation et l'environnement, entravant ainsi la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, a-t-il relevé. Aussi, le président de la République a mis l'accent sur «la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de se mobiliser pour contribuer à relever ces défis complexes et traiter les causes profondes qui alimentent les conflits et l'instabilité, notamment la pauvreté, la marginalisation et les inégalités», soutenant qu'«il ne saurait y avoir de paix et de sécurité sans la réalisation d'un développement socioéconomique durable». Il a affirmé, dans ce sens, le rôle majeur de l'IDA dans la satisfaction des besoins de financement des pays africains, auxquels elle a consacré plus de 70% de ses engagements lors de la 20^e opération de reconstitution de ses ressources.

ALLÉGER LA CHARGE DE LA DETTE

«L'Algérie appelle de ses vœux une approche ambitieuse et qualitative dans l'opération de reconstitution des ressources, qui permette de relever le plafond des ressources concessionnelles, en tenant compte des besoins des pays éligibles aux prêts auprès de l'IDA, notamment en Afrique», a ajouté le président de la République, précisant que «l'opération doit également respecter les priorités et les besoins de ces pays pour atteindre les objectifs tracés et réaliser les résultats escomptés». Le chef de l'Etat a en outre réaffirmé «le soutien de l'Algérie aux initiatives et mécanismes permettant de combler le déficit de financement, d'aug-



menter le volume des aides au développement et de mettre en place des instruments efficaces pour alléger la charge de la dette, notamment par l'annulation et la restructuration de la dette et la suspension des services de la dette, notamment au profit des pays les moins développés». Le président de la République a aussi appelé à «libérer les politiques liées à la sécurité alimentaire et sanitaire des approches purement économiques, notamment en ce qui a trait à l'accès aux produits alimentaires et aux médicaments», insistant sur «la nécessaire mobilisation des ressources permettant d'appuyer les efforts de ces pays face aux effets du changement climatique en leur fournissant le soutien technique dans ce domaine».

Parmi les principaux domaines prioritaires devant bénéficier d'une attention particulière, le président de la République a cité le soutien au développement humain, le renforcement de la sécurité alimentaire, le développement des projets infrastructurels, énergétiques et numériques, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation et le renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique. Il a, par ailleurs, souligné que le soutien au développement en Afrique était tributaire de l'accélération de l'intégration continentale et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), précisant que «l'Algérie s'y emploie aujourd'hui, notamment à travers une vision intégrée de ses projets nationaux et par la réalisation d'autres projets de développement dans des pays africains voisins». «L'Algérie, qui a toujours plaidé la cause du développe-

ment en Afrique et joué un rôle leader dans l'effort collectif d'instauration d'un nouvel ordre économique juste et inclusif, aspire à faire de cette importante rencontre une plateforme pour l'échange des expertises, le partage des expériences concluantes et l'exploration des meilleures voies permettant de promouvoir le développement en Afrique», a soutenu le président de la République. Il a, par là même, réaffirmé «le soutien de l'Algérie aux efforts des différentes parties présentes à cette réunion pour la mobilisation des moyens financiers nécessaires, l'intégration de l'ensemble des priorités nationales africaines dans le Plan d'action de l'IDA et l'avènement d'un avenir plus équitable et durable».

EFFORTS DE L'ÉTAT ALGÉRIEN POUR RÉALISER LA JUSTICE SOCIALE

Et d'ajouter : «de par son appartenance africaine et son engagement historique en faveur de la solidarité et de l'unité sur notre continent, l'Algérie, qui est profondément convaincue que sécurité et développement vont de pair, plaide constamment la cause du développement en Afrique et s'emploie inlassablement à promouvoir la coopération, à coordonner les politiques nationales et à renforcer les capacités des pays africains frères à relever les défis du développement, notamment par la concrétisation de projets de développement dans plusieurs pays voisins, via l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, à laquelle le Gouvernement algérien a alloué un montant d'un milliard de dollars». Passant en revue les réformes économiques pro-

fondes engagées par l'Algérie pour construire un nouveau modèle économique reposant sur la diversification de l'économie, la création de richesse et l'esprit d'initiative, le président de la République a affirmé que grâce à ces efforts, l'Algérie a augmenté son Produit intérieur brut (PIB) de manière notable au cours des deux dernières années, ce qui a «permis de renforcer les acquis sociaux, de soutenir l'investissement et de financer le développement des infrastructures de base», a-t-il dit.

Le président de la République a cité, entre autres réformes, le nouveau système juridique et réglementaire lié à l'investissement, qui «prévoit plusieurs avantages et incitations et consacre la stabilité juridique, la transparence et l'égalité entre l'investisseur national et étranger», le nouveau système d'octroi du foncier économique destiné à l'investissement selon une approche «économique transparente», en sus de la révision globale de la loi monétaire et bancaire, la diversification des offres de financement et l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, notamment en Afrique». Sur le plan social, le président de la République a mis en avant les efforts constants de l'Etat pour réaliser la justice sociale et permettre aux citoyens d'accéder à des services de qualité dans tous les domaines, affirmant que cette approche équilibrée alliant les exigences du développement économique et la consécration du caractère social de l'Etat avait permis à l'Algérie d'être «en bonne position dans la réalisation des Objectifs de développement durable en Afrique».

Larbaoui chargé de transmettre au président de la République les salutations des présidents kenyan et mauritanien

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui a rencontré, hier à Nairobi (Kenya), le président de la République du Kenya, William Ruto et le président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, lesquels l'ont chargé de transmettre au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, leurs chaleureuses salutations et leur haute considération.

Lors de sa rencontre avec le président de la République du Kenya, William Ruto, en marge de l'ouverture des travaux du sommet de l'Association internationale de développement (IDA21) pour la mobilisation des ressources pour l'Afrique, tenu à Nairobi, le Premier ministre, Nadir Larbaoui a été chargé par le président kenyan de transmettre ses chaleureuses salutations et sa haute considération au prési-

dent de la République, Abdelmadjid Tebboune, se félicitant des relations fraternelles privilégiées unissant les deux pays. Le président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, président en exercice de l'Union africaine (UA), a également chargé le Premier ministre de transmettre au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ses chaleu-

reuses salutations et sa haute considération ainsi que ses vœux de progrès et de prospérité au peuple algérien frère.

ABIY AHMED ALI : «L'ALGÉRIE, L'UN DES RARES PAYS QUI DÉFENDENT TOUJOURS LES VALEURS ET PRINCIPES DU CONTINENT»

En marge de sa participation aux travaux du sommet de l'IDA, en qualité de représentant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Nadir

Larbaoui a rencontré le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed Ali qui lui a exprimé sa profonde estime pour le président de la République et son souhait de le voir effectuer une visite en Ethiopie pour continuer à œuvrer au renforcement des relations bilatérales, tout en saluant les positions de l'Algérie qu'il considère comme «l'un des rares pays qui défendent toujours les valeurs et les principes du continent africain».

PLATEFORME NUMÉRIQUE BAHTH

Une plus grande visibilité sur les fruits de la recherche scientifique

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉDIÉE À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, «BAHTH», A ÉTÉ LANCÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, et ce, dans le cadre de la stratégie de numérisation de ce secteur. Il s'agit d'une interface numérique de communication et d'échange reliant les universités aux institutions de recherche, économiques et sociales.

«**L**e lancement de cette plateforme, qui confère plus de visibilité à la recherche scientifique et au développement national, est en parfaite adéquation avec la politique générale des pouvoirs publics qui consiste en la réappropriation du système national de recherche pour une plus grande implication dans le développement socioéconomique du pays», estime le directeur de la division productique et robotique au Centre de développement des technologies avancées (CDTA), Mehdi Gaham. Ce système de recherche, poursuit-il, et au-delà de ses missions comme vecteur de connaissances universelles, est plus que jamais appelé à contribuer davantage à l'effort déployé en faveur du développement national.

«Cela ne sera possible sans la mise en place de vecteurs de coopération entre la recherche et le développement (R&D) et le monde entrepreneurial, principal levier de valorisation des résultats de la recherche dans la sphère économique. Cette plateforme vient donc à point nommé puisqu'elle permet d'augmenter la visibilité sur les travaux de recherche engagés par les différents acteurs R&D nationaux, à savoir les centres de recherche et les laboratoires universitaires», explique-t-il.

Les opérateurs économiques, note-t-il, pourront ainsi y trouver l'information nécessaire relative aux solutions proposées par les structures R&D. «Mais aussi l'information relative aux infrastructures physiques, aux outils de développement et d'expérimentation et surtout à l'expertise d'accompagnement et de conseil qui est le principal capital R&D national», indique-t-il, signalant que cette interface numérique contribue à tisser un lien direct et en ligne entre la re-

cherche et son environnement. La mise en place de cette plateforme, selon lui, doit être soutenue par d'autres actions pour rapprocher davantage la recherche du monde socioéconomique, telles que la mise en place de stratégies d'incubation mixtes dans le cadre de l'open innovation, la dynamisation des réseaux d'innovation et l'assouplissement des procédures pour la création de spin-off issues de la recherche.

RAPPROCHER LA R&D DE LA SPHÈRE SOCIOÉCONOMIQUE

«Ces actions combinées aux nombreuses initiatives déjà entreprises par les pouvoirs publics sont à fort potentiel pour le rapprochement de la R&D nationale de son environnement. La mise en valeur de l'expertise-conseil pourrait aussi inciter le chercheur à s'impliquer encore plus dans le développement du pays, et ce, dans de nombreux domaines technologiques», assure-t-il, jugeant nécessaire la mise en place d'un réseau et d'un ordre national de l'expertise-conseil technologique universitaire pour l'encadrement de cette activité et afin d'accélérer la concrétisation de l'ensemble des actions entreprises pour rapprocher la R&D de la sphère entrepreneuriale.

Pour Abdelhamid M'raoui, directeur de la division hydrogène au Centre de développement des énergies renouvelables, cette plateforme numérique permet le recensement des équipements et des compétences existantes dans le domaine de la recherche. «Les laboratoires, les chercheurs, les enseignants ainsi que les plateformes technologiques peuvent exploiter cette interface pour inscrire leurs services de prestation et en faire une sorte d'espace centralisé que les acteurs concernés peuvent consulter», dit-il en soulignant que cette plateforme est une opportunité pour les chercheurs et les entités de R&D pour afficher



leurs expertises, leurs performances et promouvoir leurs services de très haute qualité. C'est aussi, fait-il remarquer, un moyen de contact très efficace et très rapide pour accéder à des expertises spécialisées de haut niveau résultant des travaux effectués par des chercheurs ou par un personnel encadré par des chercheurs.

UNE MEILLEURE INTERACTION ENTRE LES CHERCHEURS

«Grâce à cette plateforme, les demandeurs de ce type de prestations pourront prétendre à une expertise fiable et attestée par des compétences algériennes reconnues. De plus, les opérateurs en quête de ce type d'expertise peuvent trouver ce qu'ils cherchent dans cette plateforme dans les régions qu'ils ciblent. Un gain de temps, donc, et en logistique est garanti», précise-t-il. Dans l'élaboration d'un projet de recherche, confie-t-il,

les chercheurs ont une liste de besoins à honorer. «Dans le cas où ils ne peuvent pas répondre à ces besoins, ne pouvant accéder à certains moyens ou matériels, ils ont la possibilité, à travers cette plateforme, de faire appel à d'autres chercheurs pour les soutenir dans leurs projets et les faire participer ainsi dans l'effort de développement», observe-t-il.

Cet espace numérique, fait-il savoir, pourrait aider pour répondre aussi aux besoins d'expertise urgents pouvant survenir dans le cas d'un événement inattendu ou d'un incident. «Parfois, les chercheurs, comme les opérateurs, en dépit d'une planification détaillée de leurs projets, peuvent être confrontés à une situation qui nécessite une expertise urgente et qui n'était pas programmée initialement. Cette plateforme sera d'un grand apport dans ce sens et permettra une

optimisation du temps et une intervention rapide», révèle-t-il, relevant que cette interférence sera un excellent vecteur pour les chercheurs pour que ces derniers aient plus de visibilité sur les métiers exprimés par les créateurs d'emploi, afin de développer leurs activités, mais aussi dans le domaine de la recherche en elle-même.

Il conclura en certifiant que la plateforme numérique dédiée à la recherche scientifique promouvra les compétences nationales dans ce domaine. «Les chercheurs pourront ainsi, à force d'interaction, s'associer dans des projets de développement et à long terme. Elle contribue donc à un développement plus rapide de l'économie nationale, tout en permettant une rationalisation de l'utilisation des moyens matériels et une réduction du coût de ces derniers», affirme-t-il.

■ Farida Belkhiri

BELKACEM FERGANI, chercheur-universitaire

«Les ressources humaines, un facteur déterminant»

Entretien réalisé par Farida B.

Dans cet entretien, le Dr Belkacem Fergani, chercheur-universitaire, directeur du laboratoire de recherche en ingénierie des systèmes intelligents et communicants et ambassadeur du cluster Digital Africa, indique que l'efficacité de la plateforme numérique dédiée à la recherche scientifique dépend essentiellement des ressources humaines, à savoir les chercheurs et les enseignants chercheurs, de sa base de données, mais aussi des outils favorisant l'interopérabilité entre elle et celles des autres secteurs.

Que pensez-vous du lancement d'une plateforme numérique dédiée à la recherche scientifique ?

Une excellente initiative à mon avis qui s'inscrit dans le cadre de la

numérisation du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette initiative vient renforcer les actions déjà réalisées dans ce sens. Nous notons une grande dynamique dans la numérisation de ce secteur depuis l'arrivée du premier responsable de ce département, Kamel Baddari. Cette plateforme va contribuer à booster l'interaction entre les chercheurs universitaires, ceux activant dans les centres de recherche et les opérateurs économiques. Seulement, cette interaction ne se produira pas tout de suite, mais à terme. Comme cette plateforme est à sa première version 1.0, son efficacité et ses objectifs dépendent de sa base de don-



nées relative notamment aux laboratoires, aux centres de recherche, aux entités économiques en matière de chercheurs et d'experts, d'adresses et de contacts.

Cette plateforme va contribuer à booster la recherche scientifique...

Cette plateforme, qui est un lien de communication en ligne, est tributaire des efforts déployés par les ressources humaines opérant dans les centres de recherche et dans les universités, à savoir les chercheurs et les chercheurs universitaires. Cette interface numérique est un outil de communication que les chercheurs et les enseignants-

chercheurs peuvent exploiter. Mais ce sont ces derniers qui sont les éléments-clés et le moteur de l'évolution de la recherche scientifique. Les jeunes chercheurs, quant à eux, ont besoin de se frotter dans le réel à leurs aînés pour apprendre. Le contact physique reste la meilleure des façons pour suivre l'exemple de leurs mentors.

Est-ce que ça donnera plus de visibilité sur les besoins des chercheurs dans leurs domaines respectifs ?

En effet, à terme, cette plateforme pourra jouer un rôle dans ce sens. Cela dépendra, au fait, de son évolution. A mon sens, cette plateforme est encore en phase de prototype et sera appelée à être améliorée avec le concours des spécialistes concernés. Une fois améliorée, elle pourra être un soutien dans l'identification des besoins de l'économie nationale et

de l'économie numérique que nos chercheurs auront à contribuer pour y répondre. Seulement, il faut savoir que cette plateforme, même très évoluée, ne pourra pas se substituer aux véritables acteurs de la recherche scientifique comme de l'économie nationale. Les outils numériques doivent évoluer en faveur de l'interopérabilité entre les différentes plateformes numériques lancées dans chaque secteur et qui restent conditionnées, je tiens à le rappeler, par le média véhiculaire qui est internet. C'est pour dire que des installations et des infrastructures fiables et intensifiées sont nécessaires pour l'exploitation et la réussite de ces outils numériques. Je dirais que les efforts fournis dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont louables certes, mais beaucoup reste encore à faire. Nous avons encore du chemin à rattraper dans la voie de la numérisation.

■ F. B.

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Atelier sur la stratégie nationale



Un atelier sur «la stratégie nationale de sécurité des systèmes d'information» s'est ouvert au niveau de l'Ecole nationale préparatoire aux études d'ingénierat Badji-Mokhtar à Rouiba, à Alger (1^{re} Région militaire), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. Organisé par l'Agence de la sécurité des systèmes d'information, cet atelier qui s'étalera jusqu'à aujourd'hui connaît la participation de «représentants de la présidence de la République, des services du Premier ministre et de plusieurs départements ministériels, ainsi que des académiciens et acteurs publics et privés dans le domaine de la cybersécurité», a précisé la même source. L'ouverture de cette manifestation a été supervisée par le général-major, chef du département emploi-préparation de l'état-major de l'Armée nationale populaire, qui a souligné, dans son allocution, «la grande importance que l'Algérie accorde à la sécurité des systèmes d'information». L'atelier est marqué par «des interventions animées par des cadres et des experts civils et militaires traitant des thèmes ayant trait à la stratégie nationale de sécurité des systèmes d'information, à l'image de la protection des infrastructures sensibles et des potentiels nationaux pour répondre aux cyber-incidents, le cadre juridique et réglementaire, le renforcement des capacités dans les domaines de formation, de sensibilisation et de recherche-développement, ainsi que la coopération internationale et le partenariat national pour asseoir les conditions propices de la cybersécurité», a ajouté le communiqué.

SÉMINAIRE SUR LES CONTENUS NUMÉRIQUES

Des experts plaident pour des textes juridiques et des contrôles éthiques

LES PARTICIPANTS à un séminaire national organisé hier à Khenchela, sous le thème «La culture de la production de contenus numériques par la jeunesse algérienne», ont plaidé pour la promulgation de textes législatifs et pour des «contrôles éthiques», afin de réglementer cette activité.

Au cours de cette rencontre abritée par le pôle universitaire Abdelhak-Rafik-Bererhi de l'Université Abbas-Laghrou de Khenchela, les séminaristes ont souligné «la nécessité d'œuvrer à l'établissement de règles et à des contrôles quant à la production de contenus numériques» qui doivent, ont-ils estimé, «émaner d'un système éthique et législatif réglementant les interactions et les activités à travers les différentes plateformes numériques fournies par les réseaux sociaux», et ce, «afin d'éviter tout dérapage qui pourrait écarter les contenus en question de leurs objectifs».

La présidente du séminaire et professeure en sciences de l'information et de la communication, le D^r Souhila Dehmani, a appelé à «intégrer une jauge de la culture de la production de contenus numériques dans les différentes disciplines dispensées par les universités algériennes, en s'appuyant sur des ateliers pratiques qui contribueraient à faire émerger une génération spécialisée, efficace et jouissant de crédibilité dans la production et l'édition de vidéos». Le P^r Hamid Bouchoucha, enseignant universitaire dans la même spécialité à l'Université Salah-Boubnider Constantine 3, avait souligné, lors d'une allocution prononcée en ouverture du séminaire, «les défis juridiques et éthiques dans la production de contenus numériques, en particulier dans le contexte d'aujourd'hui marqué par la facilité de création de contenus». Cela a ouvert la voie, selon lui, «à tous, mus par de



bonnes intentions ou non, pour publier ce que bon leur semble, compliquant ainsi la tâche des médias existants, légalement établis, qui travaillent, eux, selon les normes et l'éthique imposées par la profession».

Le D^r Ghalia Ghodbane, de l'Université de Khenchela, a évoqué, quant à elle, «le flou entourant les pratiques liées à la création de contenus et la profusion, dans les plateformes des réseaux sociaux, de production de marketing touristique». Elle a fait part, à ce propos, de «certains obstacles se dressant devant le vrai marketing touristique dans l'environnement numérique en Algérie». Cela provient, selon elle, de la difficulté de mettre en place un environnement juridique et législatif

«transparent et souple», ainsi que des difficultés dans la sécurisation des paiements électroniques. Les participants au séminaire ont également suggéré que le ministère du Tourisme et de l'Artisanat «s'appuie sur les créateurs de contenus et les «influenceurs» des réseaux sociaux dans la promotion des différents sites naturels, archéologiques et autres programmes touristiques».

Le D^r Boubaker Benamrane, doyen de la faculté des sciences humaines et sociales, avait présidé l'ouverture de cette rencontre nationale qui a donné lieu à 60 communications, animées par visioconférence par 103 professeurs et chercheurs représentant 22 universités et 2 centres universitaires du pays.

ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Accord de partenariat entre les ministères de la Culture et de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables a annoncé, hier dans un communiqué, la signature d'un accord-cadre avec le ministère de la Culture et des Arts, portant renforcement du partenariat entre les deux secteurs. La cérémonie de signature a été coprésidée par les ministres respectives des deux secteurs, Fazia Dahleb et Soraya Mouloudji, en marge des travaux d'un colloque national sur les résultats des recherches archéologiques en Algérie, organisé au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, à Alger, en présence du conseiller du président de la République chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la culture, des affaires religieuses et des zaouïas, Mohamed-Seghir Saâdaoui, du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, et de représentants de plusieurs départements ministériels, d'instances et d'établissements.

Cet accord a pour objectif de «définir le cadre de consultation, de coopération et de coordination entre les deux ministères, afin d'intégrer les activités théâtrale et cinématographique, le livre, les arts plastiques, mais aussi les associations culturelles et environnementales en tant qu'outil de diffusion de la culture et de l'éducation environnementales au niveau des crèches et en milieux éducatif,



universitaire et de formation, incluant ainsi les valeurs citoyennes, culturelles et environnementales aux générations futures», a précisé la même source. Dans le cadre de cette convention et de la coordination entre les deux ministères, un plan d'action «bien ficelé» a été mis en place pour promouvoir la coopération culturelle et environnementale en milieux éducatif, universitaire et de formation, via «des programmes destinés aux différentes tranches d'âge, outre les œuvres culturelles et artistiques». En coordination avec les directions de wilaya relevant des deux départements ministériels, des caravanes nationales seront conjointement organisées pour présenter des pièces de

théâtre ayant pour thèmes la culture et l'environnement, selon la même source. Au titre de ce programme, des étudiants des écoles des beaux-arts contribueront à mettre en avant l'importance de l'environnement, à travers des peintures et des tableaux en lien avec ce thème, avec une proposition de lancer un prix décerné au meilleur tableau expressif en matière de préservation de l'environnement. Pour assurer un suivi et une évaluation continus de la mise en œuvre des termes de la convention et des programmes qui en découlent, une commission ministérielle mixte sera installée, dont les membres seront désignés par arrêté interministériel, a conclu la même source.

ORIENTATION DES BACHELIERS

Lancement de la plateforme d'intelligence artificielle

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a supervisé hier le lancement officiel de la première plateforme d'intelligence artificielle. Cette interface est conçue, affirme le ministre, «pour orienter les futurs titulaires du baccalauréat session



2024 dans leur choix, à même de contribuer à réduire le taux d'échec». S'exprimant lors d'une cérémonie organisée à l'occasion, au siège du département ministériel, Baddari a précisé que cette plateforme, première du genre, a été développée par des étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'intelligence artificielle (ENSIA). Destinée aux futurs bacheliers, l'interface permettra, selon le premier responsable du secteur, «d'élever le taux de satisfaction des étudiants dans leurs premiers choix des spécialités, grâce à la simulation de l'intelligence artificielle, à même de réduire le taux d'échec en première année universitaire». Et de préciser que «cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la stratégie du ministère visant à consolider le processus de numérisation pour atteindre les objectifs escomptés, à savoir zéro papier». Dans le détail, Baddari a expliqué que le portail digital offre une orientation aux futurs bacheliers pour faire un choix de spécialité étudiée, en passant à travers une évaluation par simulation, en fonction de leurs performances au baccalauréat dans des matières ciblées, avant de passer à une inscription. Un cheminement gagnant sur la plateforme. Baddari a, par ailleurs, souligné que l'objectif de cette plateforme est d'introduire l'intelligence artificielle dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que dans d'autres secteurs, dans le but de contribuer à la prospérité et au progrès de la société. Mettant l'accent sur l'importance de cette première réalisation de l'ENSIA, le ministre a affirmé que son département continue de simplifier les procédures d'inscription à l'université et d'adopter une politique zéro papier.

POUR RÉDUCTION LA FACTURE DES IMPORTATIONS

Zitouni insiste sur la production des matières premières

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS TAYEB ZITOUNI A INSISTÉ, HIER À ORAN, sur la nécessité pour les industriels algériens d'investir dans la production des matières premières pour réduire la facture des importations et relever le niveau d'intégration nationale dans différents secteurs.

Lors de sa visite en compagnie du ministre des Transports, Mohamed El Habib Zahana, au groupe Berrahal de raffinage du sucre dans la région de Tafraoui, le ministre a appelé les responsables de l'usine, qui approvisionne en sucre la plupart des wilayas de l'Ouest du pays, «d'investir dans la production des matières premières nécessaires à la production de cet aliment stratégique, à partir de 2025, dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant à produire la plupart des matières premières pour la production de denrées alimentaires de base, en particulier l'huile et le sucre, au cours des années 2026 et 2027».

Zitouni a appelé les responsables du groupe à «œuvrer à augmenter la production au niveau des usines d'Oran et de Mostaganem, estimée actuellement à 1.300 tonnes/jour, en vue de satisfaire tous les besoins nationaux et assurer des réserves stratégiques pour éviter toute pénurie dans l'approvisionnement de ce produit de

base sur le marché et se diriger vers l'exportation». A l'usine de l'entreprise Tapidor de production de tapis à la zone industrielle d'Es-Senia, le ministre a mis l'accent sur «l'engagement de l'Etat à la protection de la production nationale, qui crée de la valeur ajoutée en fournissant un produit de qualité, qui contribue à réduire la facture des importations, de générer des postes d'emploi et de soutenir la trésorerie publique à travers les impôts».

A noter que les ministres du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, et des Transports, Mohamed El Habib Zahana ont présidé hier, en compagnie des autorités de la wilaya, la cérémonie d'ouverture de la 7^e édition du Salon international du transport et de la logistique au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran avec la participation de plus de 70 entreprises algériennes et étrangères. Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, et le ministre des Transports,



Mohamed El Habib Zahana, ont coprésidé l'ouverture de cette manifestation, organisée à l'initiative de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) et s'inscrit dans le cadre des orientations du gouvernement pour développer et moderniser

le secteur du transport et de la logistique, ainsi que la contribution efficace au développement de l'économie nationale et le renforcement des exportations hors hydrocarbures. Cette exposition, organisée quatre jours durant, sous le patronage du ministre du

Commerce et de la Promotion des exportations, réunit les acteurs des domaines du transport, de la chaîne logistique, des sociétés de fret, des compagnies d'assurances, des banques et des sociétés de télécommunications et services.

AGRICULTURE

Cherfa reçoit le directeur exécutif du CIC



Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a reçu hier à Alger, le directeur exécutif du Conseil international des céréales (CIC), Arnaud Petit, avec lequel il a évoqué les préparatifs de la tenue du Forum mondial du CIC, prévu en juin prochain, l'Algérie devant assurer la présidence tournante pour une année. Cette rencontre s'est déroulée en présence du vice-président du CIC, Oussama Salhi et du directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic), Nasreddine Messaoudi, a indiqué un communiqué du ministère. Plusieurs questions en rapport avec le marché international des céréales ont été examinées lors de cette rencontre qui a également abordé le rôle de l'Algérie au sein de ce Conseil, partant de son expérience dans ce domaine, et ce dans le but de renforcer la transparence des échanges commerciaux et du transport maritime des produits céréaliers, ajoute la même source. A cette occasion, le ministre a présenté les grandes lignes de la stratégie de l'Algérie pour le renforcement de la sécurité alimentaire, axée sur le développement des cultures stratégiques et la réalisation de l'autosuffisance en certains produits de large consommation, notamment les céréales, les légumineuses, le lait, la viande, les huiles et le sucre, conclut le communiqué.

AQUACULTURE

Renforcer le soutien et l'accompagnement des projets

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques Ahmed Badani a souligné, hier à Sidi Bel-Abbès, la nécessité de renforcer les efforts et la coordination entre les différents acteurs, en vue du soutien et de l'accompagnement des projets d'investissement liés à l'aquaculture et ses accessoires, notamment la fabrication du matériel et d'équipements, vu l'importance de cette filière dans l'augmentation de la production halieutique et l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

Intervenant lors de sa supervision de l'ouverture d'une journée d'étude organisée à l'Université Djilali-Liabès sur le thème «Investissement dans l'aquaculture : défis et perspectives», le ministre a souligné l'importance d'intensifier les efforts déployés par tous les acteurs, des autorités locales et des directions des wilayas des différents secteurs, des dispositifs d'appui et des établissements de formation, pour accompagner le secteur de la pêche et des productions halieutiques dans la réalisation de nombreux projets d'investissement dans la pisciculture. Badani a rappelé que le secteur connaît un essor, ce qui le qualifie à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, conformément à une stratégie claire issue des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui repose sur le développement à grande échelle de l'aquaculture en eau douce, à travers des installations d'eau ou de bassins destinés à l'irrigation, ainsi que les investissements y afférents au niveau des zones aquacoles.

Il a souligné que «cette stratégie repose également sur le soutien et l'accompagnement de tous les projets, dans le cadre de l'entrepreneuriat et de l'innovation liés à l'aquaculture, notamment la fabrication d'aliments pour animaux, la production d'alevins, la culture d'algues et les industries de transformation et de commercialisation». Dans le domaine de l'aquaculture en eau douce, le ministre a mis l'accent sur l'enregistrement, en 2023 et au premier trimestre de cette année, de chiffres encourageants en termes de projets productifs et de quantités de la production halieutique réalisée, recensant dans ce cadre plus de 55 projets pro-



ductifs, dont trois nouveaux projets entrés en production, cette année, outre 49 autres en cours de réalisation.

LA FILIÈRE COMPTE PLUS DE 22.000 PROFESSIONNELS

Plus de 22.000 professionnels de l'activité aquacole ont également été enregistrés, grâce à l'ensemencement de plus de 16.000 bassins, en raison des bénéfices de cette intégration à l'activité agricole, qui a donné ses preuves par de nombreuses expériences de terrain et d'investissement réalisés, à travers une augmentation de la production d'environ 30% et une réduction des engrais chimiques, jusqu'à 70%, en plus de la diversification des revenus des agriculteurs, de l'activité de pêche continentale pratiquée par plus de 57 pêcheurs au niveau des barrages et des plans d'eau à travers le pays, a ajouté le ministre. Il a indiqué que toutes ces activités ont permis d'atteindre une production estimée à plus de 2.700 tonnes de poissons d'eau douce de différentes espèces, qui ont été commercialisées à travers les réseaux de distribution des produits de la pêche ou à travers les points de vente de la Chambre nationale, notamment durant le mois de Ramadhan, où des produits

de la pêche et de l'aquaculture ont été commercialisés à des prix compétitifs, notamment le tilapia.

Badani a ajouté que pour atteindre les objectifs stratégiques dans ce domaine, une coordination est actuellement en cours avec les services du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du ministère de l'Hydraulique, en activant les termes des accords de coopération avec son ministère pour exploiter le plus grand nombre de bassins d'irrigation agricoles et le plus grand nombre de barrages et de retenues collinaires pour l'ensemencement d'alevins, d'autant plus, a-t-il souligné, que «nous maîtrisons toute la chaîne de production, dotée de plus de 12 stations expérimentales, d'instituts et d'écoles de formation spécialisés et de cadres techniques compétents».

Il a, en outre, souligné que «la coordination avec les services du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire est une priorité pour accélérer la création de zones d'activité aquacoles et remettre les contrats de concession aux investisseurs pour la réalisation de leurs projets dans les plus brefs délais».

AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

POURSUITE DU GÉNOCIDÉ

L'ONU pointe du doigt l'échec de la communauté internationale

DES RESPONSABLES DES NATIONS UNIES ont critiqué l'échec de la communauté internationale à mettre fin au génocide et à la famine perpétrés par l'entité sioniste dans la bande de Ghaza, soulignant que de nombreux pays continuent d'aider l'occupation par des armes, de l'argent et un soutien politique, ce qui pourrait les rendre complices de ce génocide.

Les responsables des Nations unies ont affirmé, selon le Centre d'information des Nations unies, que «étant donné que l'entité sioniste ne respecte pas ses engagements humanitaires en tant que puissance occupante, elle restreint également l'aide humanitaire et bombarde délibérément les convois d'aide humanitaire, ciblant les travailleurs humanitaires et les civils qui demandent de l'aide».

Ils ont ajouté : «Après plus de deux cents jours de siège sioniste et de violence génocidaire, y compris une campagne de famine sans précédent contre le peuple palestinien à



Ghaza, la situation continue de se détériorer. Après 17 ans de siège imposé à Ghaza, l'entité sioniste a créé une famine en coupant les approvisionnements réguliers en eau, en nourriture et en biens essentiels à Ghaza, détruisant ainsi les moyens de subsistance, le système

alimentaire et l'infrastructure civile». Ils ont également souligné que le monde «assiste à une famine délibérée au milieu de la destruction totale des maisons et des hôpitaux, tandis que les maladies se propagent rapidement car des millions de personnes ont été forcées de quitter

leurs foyers, ont été ciblées ou mutilées, ou ont été blessées et ne peuvent plus être soignées dans des conditions extrêmement insalubres, vivant maintenant dans des abris temporaires surpeuplés».

En ce qui concerne la flottille de la liberté, les experts des Nations

unies ont déclaré qu'elle «regroupe une alliance diversifiée de militants des droits de l'homme, dont des avocats, des médecins, des infirmiers, des journalistes, des parlementaires et des politiciens, dans le but de fournir une aide vitale directe aux habitants assiégés de Ghaza, en défi légal à la mainmise de l'entité sioniste sur l'entrée de l'aide humanitaire», affirmant que le siège des civils «est illégal». Ils ont noté que les participants expriment «la volonté du mouvement mondial, en particulier des jeunes du monde entier, de mettre fin aux atrocités sionistes commises à Ghaza», exprimant leur préoccupation pour la sécurité des participants à la flottille à la lumière des attaques sionistes répétées contre les missions des Nations unies et les missions humanitaires civiles. Ils ont considéré que la flottille «est une manifestation matérielle du soutien international continu à la lutte palestinienne pour la liberté, l'autodétermination et le droit humanitaire internationalement reconnu à recevoir une aide humanitaire sans ingérence ni obstacle», soulignant que le soutien aux droits de l'homme du peuple palestinien «est nécessaire dans les circonstances actuelles marquées par le génocide, l'expulsion forcée, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité».

MINISTÈRE DES AFFAIRES HUMANITAIRES

Un rapport accablant sur la situation

Le ministère palestinien des Affaires humanitaires a publié un rapport accablant sur la situation en Palestine depuis le 7 octobre 2023. Les données révèlent une crise humanitaire dévastatrice, notamment dans la bande de Ghaza. Au 28 avril 2024, le nombre de victimes signalées est alarmant : 34.356 Palestiniens sont tombés en martyrs, et 77.368 ont été blessés, témoignant de la violence continue dans la région, rapporte l'agence palestinienne Wafa.

En outre, plus de 4.000 Palestiniens ont été arrêtés, et le nombre de professionnels de la santé perdus s'élève à 491, avec des centaines d'autres travailleurs humanitaires, journalistes et membres de la Défense civile également parmi les victimes. Ces pertes humaines déchirantes ont des répercussions graves sur les services essentiels, notamment la santé et l'éducation.

Dans le domaine de la santé, la situation est préoccupante. Seulement 11 des 26 hôpitaux sont partiellement opérationnels, laissant de nombreux patients sans accès adéquat aux soins médicaux. Les infections respiratoires aiguës et les cas de diarrhée sont en augmentation, tandis que les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont désespérément nécessaires pour plus d'un million d'enfants affectés. La sécurité alimentaire est une autre préoccupation majeure, avec 1,1 million de personnes confrontées à des niveaux d'insécurité ali-



mentaire catastrophiques. La perte de bétail et la destruction des infrastructures agricoles ont exacerbé cette crise, mettant en danger la vie de milliers de Palestiniens qui luttent pour subvenir à leurs besoins alimentaires les plus fondamentaux. Enfin, l'éducation des enfants est gravement perturbée, avec 625.000 étudiants privés d'accès à l'éducation en raison des dommages causés aux bâtiments scolaires. Plus de 80% des écoles ont été touchées, compromettant l'avenir éducatif de toute une génération.

Ce rapport met en lumière l'urgence d'une action internationale pour atténuer la souffrance du peuple palestinien et pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

OLP

«L'occupation a échoué à ternir l'image de l'Unrwa»

Ahmed Abu Houli, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et chef du département des réfugiés, a déclaré que l'occupation sioniste avait échoué à ternir l'image de l'UNRWA à travers de fausses accusations dans le but de la dissoudre et de mettre fin à la question des réfugiés.

Abu Houli a expliqué, dans une interview à la radio «Voice of Palestine», que malgré le rapport des Nations unies qui a démenti les allégations de l'occupation, 10 pays continuent de retenir leur financement de l'agence, tandis que 6 pays ont repris leur financement. Il a souligné que l'occupation n'avait pas réussi dans son objectif de dissolution de l'UNRWA, qui continuera à fonctionner malgré son déficit financier, appelant à la mise en place de commissions d'enquête indépendantes sur le ciblage par les forces d'occupation des installations et du personnel de l'agence onusienne dans la bande de Ghaza. Depuis le 7 octobre 2023, l'occupation sioniste mène une agression dévastatrice contre la bande de Ghaza, créant une crise humanitaire sans précédent ayant entraîné le déplacement de plus de 85 % de la population du territoire, soit l'équivalent de 1,9 million de personnes. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) «ne remplacera pas» l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) à Ghaza, a affirmé, hier, le directeur du CICR, Pierre Krahenbühl.



«Nous avons des mandats totalement différents», a souligné Krahenbühl dans une interview au quotidien suisse Le Temps, en réaction à certains élus suisses qui avaient évoqué cette possibilité. L'UNRWA a reçu son mandat «de l'Assemblée générale de l'ONU, le CICR des Conventions de Genève.

Le CICR ne reprendra donc pas le mandat de l'UNRWA. On a déjà suffisamment à faire sans chercher à se substituer à d'autres organisations», a souligné le nouveau directeur, qui a lui-même dirigé l'agence onusienne entre 2014 et 2019. La semaine passée, le rapport final du groupe d'examen indépendant dirigé par l'ancienne ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna, a indiqué que l'UNRWA reste une «planche de salut humanitaire» et est «irremplaçable». Selon le rapport final du groupe d'examen, les allégations de l'entité sioniste contre l'UNRWA ont déclenché la

suspension du financement d'un montant d'environ 450 millions de dollars. Ces allégations ont «rapidement entravé la capacité de l'UNRWA à poursuivre son travail». L'UNRWA a vu d'importants bailleurs de fonds, dont les Etats-Unis, annuler ou suspendre leurs fonds. Toutefois, les autorités d'occupation sionistes «n'ont pour l'instant fourni aucune preuve après avoir affirmé il y a trois mois qu'un nombre important d'employés de l'agence étaient membres d'organisations terroristes», souligne le rapport final du groupe d'examen. Celui-ci soutient également que l'UNRWA dispose d'outils complets pour garantir qu'elle reste impartiale dans son travail et fournit régulièrement à l'entité sioniste des listes d'employés. L'agression sauvage contre l'enclave palestinienne a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

ORGANISATION ACTION AID

La chaleur aggrave la souffrance des Ghazaouis

La responsable du plaidoyer et de l'assistance de l'organisation «Action Aid», Riham Al-Jaafari, a déclaré, hier, que l'augmentation des températures aggrave la souffrance des citoyens dans la bande de Ghaza, alors que le secteur de la santé s'effondre, que les déplacements forcés se multiplient, que l'eau potable fait défaut, que les maladies infectieuses se propagent largement et que le nombre de camions d'aide ne dépasse pas 200 par jour. Al-Jaafari a souligné, dans une interview à la radio «Voice of Palestine», la nécessité de mettre fin à l'agression sioniste afin que les institutions internationales, humanitaires et sanitaires puissent fournir de l'aide, en plus de l'importance de fournir du carburant, d'augmenter l'aide et d'ouvrir les passages.

FÊTE DES TRAVAILLEURS



D'autres acquis à l'ère de l'Algérie nouvelle

Conscient que le véritable moteur du développement durable réside dans le capital humain, le chef de l'Etat a inscrit, depuis 2020, l'amélioration du sort des travailleurs au sommet de ses priorités. Des mesures concrètes ont été entreprises pour renforcer le pouvoir d'achat, faciliter l'insertion professionnelle et encourager l'innovation entrepreneuriale. En réaffirmant son engagement envers le développement et la diversification économique du pays, l'amélioration des conditions de vie et la promotion du dialogue social, le président témoigne d'une vision résolue pour une Algérie nouvelle plus prospère et inclusive. Les acquis réalisés dans le monde du travail sont une preuve tangible de l'engagement du Président envers la dignité des travailleurs, la reconnaissance de leurs contributions et le placement du travail au cœur de l'économie moderne. Fort de cette détermination, le gouvernement s'est mobilisé pour mettre en place une série de mesures visant à soutenir les travailleurs et à protéger leurs droits face aux défis économiques et sociaux induits, notamment, par la pandémie de la Covid-19 et la crise mondiale qui en a découlé. Ces initiatives sont conçues pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages, préserver les emplois et stimuler la reprise économique, assurant ainsi la continuité de l'engagement envers le bien-être et la prospérité de tous les travailleurs. L'une des mesures phares a été l'augmentation du salaire national minimum. En 2020, celui-ci a connu une hausse de 2%, suivie d'une augmentation de 5% en 2021, portant ainsi la rémunération minimale à 20.000 DA par mois. Cette augmentation a directement bénéficié à de nombreux travailleurs, contribuant à améliorer leurs conditions de

LE RÔLE INDISPENSABLE DES TRAVAILLEURS DANS LA PROGRESSION ET L'ÉPANOUISSEMENT DU PAYS A ÉTÉ, à maintes reprises, souligné avec force par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Leur engagement indéfectible envers la nation a été non seulement reconnu, mais également célébré comme le fondement sur lequel reposent l'essor économique et le bien-être de tous les citoyens.

vie. Le président de la République ne s'est pas arrêté là. Il a décidé de porter le taux d'augmentation des salaires à 47% en 2024, accompagné d'une augmentation des pensions de retraite ainsi que d'une réduction des impôts sur le revenu. Ces décisions inédites et exceptionnelles visent principalement l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées. Un autre dispositif crucial mis en place est le système de prise en charge partielle des salaires des travailleurs. Dans le but de soutenir les entreprises en difficulté et de préserver les emplois, l'Etat verse une allocation partielle des salaires des employés sous certaines conditions. Cette mesure a permis de soulager les charges financières des entreprises tout en préservant les revenus des travailleurs. Parallèlement, des incitations financières et fiscales ont été mises en place pour encourager les entreprises à recruter de nouveaux employés, stimulant ainsi la création d'emplois. Cette initiative a contribué à dynamiser le marché du travail et à offrir des opportunités d'emploi à un plus grand nombre de personnes. En outre, le gouvernement a ren-

forcé la protection sociale en étendant la couverture sociale pour inclure davantage d'actifs, notamment les travailleurs indépendants et ceux du secteur informel. Cette mesure a permis d'assurer une sécurité financière accrue pour un plus grand nombre de travailleurs et de leurs familles. Des efforts ont également été déployés pour améliorer les conditions de travail, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÛR

Ces décisions visent à garantir un environnement de travail sain et sûr et pour tous les travailleurs, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur productivité. L'Etat mène, également, une véritable bataille pour protéger le pouvoir d'achat du citoyen en luttant contre toutes les formes de spéculation et de corruption. Toutes ces avancées témoignent d'une volonté ferme de préserver la dignité de chaque travailleur et de faire du travail un pilier de l'édification d'une Algérie nouvelle prospère et dynamique. La valorisation de ces efforts et la consécration du travail en valeur essentielle pour l'économie démontrent une vision ambitieuse pour l'avenir.

Cette vision ne peut, toutefois, se concrétiser qu'à travers une implication active de tous les acteurs de la société. C'est pourquoi une utilisation optimale des mécanismes et dispositifs existants, conjuguée à la promotion de l'initiative et de l'esprit d'innovation, est indispensable. En unissant toutes ces ressources et en favorisant la participation de chacun, l'Algérie est à même de répondre aux exigences de l'économie de la connaissance et de la transformation numérique. Ensemble, les Algériens peuvent ainsi construire un avenir prometteur pour leur nation en travaillant de concert vers cet objectif commun.

■ Assia Boucetta

AUGMENTATION DES SALAIRES

Une mesure pour soutenir le pouvoir d'achat

L'ANNÉE 2024 S'ANNONCE PORTEUSE D'ESPOIR POUR DES MILLIONS DE FONCTIONNAIRES. Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a donné instruction de mettre en œuvre les augmentations salariales. Cette décision, qui fait suite à une batterie de mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des Algériens, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, constitue une étape importante pour de nombreuses familles.

Echelonnée sur deux ans, la revalorisation salariale «impacterait une catégorie importante des travailleurs de la Fonction publique et de la classe ouvrière», précise Yahia Cherifi, universitaire et expert en sociologie politique. Il estime qu'elle traduit distinctement l'engagement des pouvoirs publics à répondre aux attentes exprimées. Les augmentations résultant de la révision de la grille indiciaire de la Fonction publique, suivies d'une augmentation sans précédent des salaires, indique Dr Yahia Cherifi, «entrent dans le cadre des efforts consentis pour la consolidation des acquis sociaux en vue d'améliorer le cadre de vie du citoyen, confirmant ainsi le caractère social immuable de l'Etat, conformément aux principes de la Déclaration du 1er Novembre 1954». La politique du chef de l'Etat ambigüe, poursuit l'universitaire, «de garantir un niveau de vie meilleur à la classe ouvrière, en donnant des instructions pour revoir à la hausse les salaires, afin que les augmentations approuvées au cours des années 2022, 2023 et 2024 atteignent jusqu'à 47% et 53% à horizon 2026-2027».



Le président de l'association El Aman pour l'orientation et la protection des consommateurs, Hacène Menouar, salue l'initiative des pouvoirs publics, soulignant que «les augmentations devraient cependant cibler les couches sociales défavorisées. Une démarche basée impérativement sur des études approfondies définissant les besoins réels des foyers pour vivre dignement», explique-t-il. Pour Menouar, «cette orientation permettra de réduire les écarts considérables des salaires entre les travailleurs», arguant, dans ce cadre, «qu'il faut penser à un équilibre so-

cial en consacrant les augmentations aux couches vulnérables». Toutefois, il estime que l'amélioration du pouvoir d'achat passe également par la promotion de la production et de la productivité locales. Car, précise le président de l'association, «les revalorisations des rémunérations sans contrepartie productive restent des actions sociales ne pouvant être pérennes». Appuyant cette idée, l'expert international Abderrahmane Mebtoul considère que

«doubler les salaires sans prendre des mesures pour la croissance de la production pourrait entraîner une inflation». Citant comme référence «la Banque mondiale qui a établi le taux d'inflation entre 1970 et fin 2022 à 6,969,62%, soit un bien qui coûtait 100 DA s'est facturé fin 2022 à 7,060,01 DA». Meziane Meriane, syndicaliste et pédagogue, évoque, pour sa part, la nécessité d'opter pour une prime variable, permettant de

maintenir le pouvoir d'achat de la classe des fonctionnaires et des ouvriers. Car, explique notre interlocuteur, «les augmentations accordées sont souvent absorbées par l'inflation, privant les salariés de ce profit». Le processus inflationniste interne en Algérie implique à la fois, comme le précise Mebtoul, «de le relier à l'inflation mondiale, aux équilibres macroéconomiques et macro-sociaux internes, à la répartition du revenu par couches sociales, à l'évolution des salaires et traitements pour déterminer pouvoir d'achat réel». Et pour finir, Mebtoul insiste sur «la structure des sociétés modernes», laquelle doit être bâtie d'abord sur une stratégie permettant la création de richesses permanentes. A l'instar de plusieurs pays, conclut l'expert, «l'Algérie fait face à un vrai défi, à savoir concilier l'efficacité économique et la nécessaire cohésion sociale».

■ Samira Azzegag

LOI RELATIVE À L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Des dispositions au service des salariés



La promulgation et la publication au Journal officiel n°29 du 2 mai 2023 de la loi 23-02 du 25 avril 2023 relative à l'exercice du droit syndical expriment, si besoin, la forte volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'action syndicale et de renforcer son assise dans la société, mais aussi dans les fora internationaux. La loi 23-02 du 25 avril 2023 complétant et modifiant la loi n°90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical ne s'est pas seulement contentée de modifier certaines dispositions. Elle procède à la refonte entière et complète et définit les textes relatifs à la constitution des organisations syndicales, à la liberté syndicale et à l'exercice du droit syndical. A travers la révision et l'adoption de cette loi, il est question de réorganiser les pratiques syndicales et donner de l'élan à cette activité qui a des effets importants sur les domaines économique, social et politique. Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux employés et travailleurs salariés, quelle que soit la nature juridique de leur relation de travail, ainsi qu'aux agents publics exerçant dans les établissements et administrations publiques, quelles que soient leurs lois fondamentales ou la nature juridique de leur relation de travail. Dans son article 5, l'exercice du droit syndical est reconnu aux travailleurs et employés de toutes les entreprises du secteur économique, les institutions et administrations publiques, ainsi que dans tout autre organisme, quel que soit son statut, dans le respect des droits et libertés garantis par la Constitution, notamment la liberté individuelle et collective du travail. La nouvelle loi, comme tout l'arsenal juridique en Algérie, interdit toute organisation qui porte atteinte à l'unité nationale, aux valeurs de la société, aux constantes nationales et doit être conforme à la loi suprême. Pour protéger les travailleurs, l'article 10 interdit aux employeurs de prendre en compte l'adhésion ou non à une organisation syndicale des salariés ou de l'exercice d'une activité syndicale dans les décisions relatives au recrutement, à la promotion, à l'avancement, à la mutation, à la formation professionnelle, à la rémunération, à l'octroi des prestations d'avantages sociaux et aux mesures disciplinaires. Dans son article 12, ladite loi interdit aux organisations syndicales d'être structurellement et fonctionnellement affiliées à des partis politiques. Autrement dit, les syndicalistes ne devraient pas être militants dans un parti politique et ne devraient pas obtenir des financements ou d'autres privilèges de ces organisations politiques. Le texte n'omet pas de rappeler le rôle d'une organisation syndicale dans une entreprise ou administration. Son article 16 stipule que les organisations syndicales visent à protéger et à défendre les intérêts économiques, sociaux, matériels, moraux, individuels et collectifs des membres couverts par leur statut. Les dispositions de la présente loi se réfèrent à la Constitution et les lois internes, mais aussi aux conventions de l'Organisation internationale du travail et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'au Pacte relatif aux droits civils et politiques de 1966 des Nations unies. La loi 23-02 du 25 avril 2023 relative à l'exercice du droit syndical encourage et soutient le dialogue social et reconnaît la liberté syndicale et le libre exercice du droit syndical. Elle prône un syndicalisme sans un référent idéologique ou partisan, mettant au cœur de son action les intérêts des travailleurs.

■ Karima Dehiles

EMPLOI ET SÉCURITÉ SOCIALE

Le décloisonnement par la transition numérique

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a lancé, le 18 avril dernier, une nouvelle version de la carte Chifa destinée aux étudiants. Sa particularité réside dans le fait qu'elle est virtuelle et offre toutes les prestations de la carte en usage.

Au-delà de cette prouesse technologique proprement dite qui dématérialise pour ainsi dire d'une manière effective l'acte administratif, force est de constater que le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ainsi que l'ensemble des administrations et établissements sous sa tutelle ont franchi un saut qualitatif dans le processus de modernisation et de décloisonnement de leurs services et prestations, grâce, notamment, à la numérisation. Une transition numérique qui s'est traduite par davantage de proximité et une optimisation de temps et de déplacement pour le citoyen. Le défi, avec obligation de résultats, que fait sien ce département ministériel pour donner corps au 42e engagement du président de la République sous-tendant la préservation des systèmes de la sécurité sociale et des retraites qui ne peuvent devenir pérennes sans une transition

numérique qui offre tous les outils et solutions pour une modernisation et une efficacité en termes de gestion des services publics, garantit une transparence de l'acte administratif, mais est surtout en mesure de juguler les derniers remparts bureaucratiques. Le challenge est d'autant plus grand pour ce secteur, car les prestations et les services qu'il offre, par le biais des administrations qu'il chapeaute, concernent quasiment tout le peuple algérien.

C'est le cas pour la sécurité sociale. En effet, plus de 30 millions de citoyens bénéficient de la carte Chifa. Garantir la confidentialité des données personnelles et gérer les dossiers de chaque utilisateur, tout en veillant sur une gestion efficace en des temps réduits, est désormais une mécanique bien huilée qui plus est en constante modernisation. C'est dans le sillage de cette dynamique, chevillée aux avancées technologiques, qu'une carte Chifa de deuxième génération, entièrement conçue par des compétences nationales, a vu le jour le 12 décembre 2023 et dont les propriétés phares sont sa grande capacité de stockage des données et une «intégration avec les applications intelligentes et les plateformes numériques dédiées aux services de sécurité sociale», comme le souligne le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, lors de la cérémonie de lancement de ce produit. La transition numérique ne se limite pas à ce volet, dès lors



que la modernisation de la gestion des autres services publics relevant de ce département ministériel est également de mise. Pour avoir une idée de grandeur sur la révolution numérique dans ce secteur, il est utile de rappeler les propos du ministre du Travail qui a révélé, lors d'une de ses sorties médiatiques, que «le nombre de prestations numériques offertes par le secteur à distance s'élevait à 127, dont 102 disponibles via la plateforme «Khadamati» relevant du secteur, et que 84 prestations sont disponibles via le portail gouvernemental des services électroniques».

La aussi, le quantitatif ne prime pas sur le qualitatif, puisque chaque application mise en ligne garantit une interactivité et une approche intuitive à même de faciliter la procédure à son utilisateur. Le cas le plus illustratif est la nouvelle application de la Caisse nationale des retraites (CNR) lancée en décembre 2023. Celle-ci destinée à plus de 3 millions de retraités a permis la digitalisation de plusieurs prestations, rendant ainsi inutile le déplacement de cette catégorie vénérable à la CNR. Tout compte fait, la numérisation des procédures et des prestations n'est plus un objectif, mais une pratique au quotidien, au demeurant en constante évolution. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale semble à jour.

■ Amirouche Lebbal

DJELOUL SLAMA, EXPERT EN ÉCONOMIE

«L'évolution du marché du travail dépend du modèle économique»

Entretien réalisé par Farida Belkhir

Dans cet entretien, l'expert en économie, Dr Djeloul Slama, fait un petit récapitulatif du marché du travail algérien dont l'évolution, selon lui, dépend du modèle économique mis en place. Il a évoqué, par la même occasion, les rapports entre les employeurs et les employés dont le niveau n'est pas encore satisfaisant, d'après lui, pour différentes raisons. Il a appelé, enfin, à ce que le modèle économique tienne compte de l'entreprise, qui est la génératrice principale des postes d'emploi.



Quelle est votre appréciation du marché du travail national ?

Avant de répondre à cette question, je voudrais d'abord revenir un peu en arrière, au lendemain de l'indépendance où notre pays était en quête d'un nouveau modèle économique. Cela, car cette quête et le marché du travail sont étroitement liés. Je disais donc que notre pays était à la recherche d'un modèle économique postcolonial. Des efforts ont été déployés dans ce sens au cours de ces soixante dernières années par les gouvernements qui se sont succédés. Au lendemain de l'indépendance, la priorité des priorités était d'atténuer les effets de la destruction massive coloniale de plus de 800 villages, d'un million d'hectares de terres agricoles et des déplacements massifs de près de deux millions d'Algériens. Tous ces facteurs ont profondément impacté évidemment le marché du travail qu'il fallait redresser. C'est ce qui avait amené le gouvernement de cette époque à adopter une stratégie d'urgence de l'emploi social et dont le but était de «caser» le maximum de personnes aptes au travail. Ce fut le premier facteur ayant marqué le marché du travail national. L'autre facteur majeur ayant marqué ce dernier, est la compression massive du marché du travail dans les années 90, suite au fléchissement de la productivité et des politiques d'industrialisation. Rappelons qu'en cette période, le marché du travail a subi une profonde hémorragie. Des compétences technico-économiques étaient incitées au départ à la retraite anticipée à l'âge de 50 ans. La démarche sociale avait pris le pas sur celle édictée sur une combinaison judicieuse du travail, du capital et de la productivité. Résultats de courses : le marché du travail

manquait d'attractivité. Pis, des communautés aptes au travail avaient basculé dans le marché parallèle, rendant ainsi très difficile de quantifier le marché du travail. Pour répondre à votre question quant à mon appréciation du marché du travail, je pense que ce dernier dépend essentiellement du modèle économique mis en place. Plus ce dernier est stable et clair, plus le marché du travail l'est également. Il faut savoir que le plein-emploi, qui est l'objectif de tout gouvernement d'un Etat moderne, ne peut être uniquement le fruit de textes législatifs et réglementaires aussi judicieux soient-ils, mais plutôt la résultante d'une vision économique éclairée à long terme et qui met en branle tous les ressorts de la production en masse et active les réflexes de la productivité.

C'est-à-dire...

L'espace où est favorisée la fécondité de la combinaison des facteurs du travail, du capital et du savoir-faire n'est autre que l'entreprise dans toutes ses formes, industrielle, agricole et de service. C'est l'entreprise qui génère essentiellement les postes d'emploi. C'est pour cette raison que cette vision économique doit avoir comme socle l'entreprise. Cette dernière doit donc faire l'objet de toutes les attentions afin que notre marché du travail atteigne le niveau souhaité. Les responsables chargés de l'élaboration des politiques budgétaires et monétaires en faveur de la relance de l'économie nationale ne doivent pas perdre de vue l'importance d'investir dans le facteur humain pour la mise en place du modèle économique dont notre marché

a besoin. Du facteur humain dépend la création des entreprises. A propos de ces dernières, d'une façon générale, les rapports entre employeurs et employés n'ont pas encore atteint, en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics notamment, le niveau de satisfaction souhaité. Nous constatons toujours une insatisfaction généralisée des deux côtés à quelques exceptions près. Car des exceptions existent fort heureusement. Il y a insatisfaction, car du côté des employés, des salariés touchent moins qu'ils ne méritent. Les ingénieurs, par exemple, ne sont pas suffisamment rémunérés en fonction de leurs compétences. Des ingénieurs ressentent cela comme un manque de reconnaissance de la part de leurs employeurs et brident volontairement leur savoir-faire et leur génie, ne donnant que le minimum. Du côté des employeurs, ils sont parfois confrontés à un marché fermé où les besoins sont limités en raison d'un faible pouvoir d'achat. Ils sont contraints de s'adapter à un marché de consommation réduit. Ce qui impacte la rentabilité de l'entreprise. Des deux côtés donc, employeurs et employés, des blocages subsistent, les empêchant de prendre leur plein envol.

Est-ce que vous pensez que la nouvelle loi syndicale va contribuer à améliorer le marché du travail ?

Je pense que toute loi syndicale doit être le résultat d'un dialogue entre le patronat, les représentants des travailleurs et le gouvernement en place. Afin que ce dialogue aboutisse à du concret au profit de toutes les parties concernées, des compromis sont nécessaires. C'est sur la base de ces compromis, d'une véritable consultation par voie d'assises des travailleurs et d'un débat ouvert avec des experts du monde de l'entreprise que cette loi doit être édictée. Pour ce qui est de la nouvelle syndicale, nous pouvons ne pas être d'accord sur la forme, car le plus important, c'est le fond de cette réglementation qui est en faveur d'un changement positif. Le combat syndical a toujours eu comme objectif de réguler la relation entre employeur et employé et de trouver un équilibre entre une rémunération équitable du travail, le capital et le profit. Pour conclure, je dirai que nous ressentons de la bonne foi et de la volonté pour l'instauration d'une loi syndicale qui soit juste et équitable. Il faut juste s'assurer qu'on s'y prend de la bonne manière.

■ F. B.

PROTECTION SOCIALE

Préserver et conforter les droits

L'employé œuvrant dans les secteurs public ou privé, dans une administration ou une usine, est en quête permanente de ce qui peut l'aider à renforcer son pouvoir d'achat. Notamment pour ce qui touche directement à son salaire. En effet, la revalorisation salariale ou des primes est très souvent au cœur des revendications sociales. Le salarié cherche tout autant à bénéficier, du moins à préserver, ses droits et acquis. A ce propos, la législation algérienne place en haut de ses priorités les préoccupations sociales en consacrant de gros chapitres à la prise en charge des droits sociaux dans diverses circonstances : maladies, accidents du travail, invalidité et retraite. Malgré les réformes économiques multiformes engagées, le volet social a tout le temps requis l'intérêt et du législateur et du décideur, à travers des textes de loi et des mesures visant la protection et l'aide des travailleurs.

A cet effet, des programmes de protection sociale ont été renforcés et des dispositifs mis en place pour amortir les chocs susceptibles de fragiliser, voire de menacer le travailleur. Au début de l'année, lors d'une rencontre avec les représentants des travailleurs des imprimeries publiques, le ministre de la Communication, Mohamed Laâgab, avait assuré qu'avec la restructuration de ses entreprises, leurs employés conserveront tous leurs postes et leurs droits acquis en matière de promotions et d'avantages. Les mesures prises ces deux dernières années témoignent de la volonté des



pouvoirs publics de concilier création d'emplois et maintien d'un système où avec l'apport des caisses et l'octroi de microcrédits, le chômeur ou même le travailleur ayant perdu son emploi peut «rebondir». La revalorisation des pensions de retraite, des rentes en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en vertu d'un arrêté

ministériel du 20 avril 2022, traduit cet engagement à sauvegarder tous ces acquis.

66 MILLIARDS DE DINARS POUR LES COUCHES DÉFAVORISÉES

Abdelhafid Djeghri, directeur des prestations à la Cnas, s'attarde sur la prise en charge des malades atteints de cancer, de maladies

chroniques. «Au lendemain de l'indépendance, le développement de la sécurité sociale a suivi des voies conformes aux objectifs d'une politique sociale plus large et plus juste, pour aboutir, après une longue et profonde réflexion, à la fondation, en 1983, du système de sécurité sociale moderne, basé sur le principe de la solidarité et de la répartition», explique-t-il.

L'Algérie a opté pour un système universaliste caractérisé par l'assurance-maladie par une solidarité institutionnelle qui fait jouer à l'Etat son rôle de régulateur social en prenant en charge les catégories sociales particulières et défavorisées, soit un nombre de cinq millions, soit 35% du nombre total des assurés sociaux, soit pour 66 milliards de dinars», précise-t-il. Selon lui, ces dix dernières années, le nombre de malades chroniques est passé de 2,5 à 5,5 millions, soit une augmentation de 116%. Les dépenses en médicaments pour cette catégorie sont passées de 135 à 223 milliards de dinars (+65%).

En application des instructions du président de la République, la Cnas prend en charge les frais pharmaceutiques des malades non assurés sociaux atteints de cancer. La liste des médicaments ouvrant droit à cette catégorie comprend plus de 1.700 avec une prise en charge au taux de 100% dans le cadre du système du tiers payant. Cette démarche confirme le caractère social de l'Etat algérien.

■ Samira Belabed

FÊTE DES TRAVAILLEURS : D'AUTRES ACQUIS À L'ÈRE DE L'ALGÉRIE NOUVELLE

AMAR TAKDJOUT, SG DE L'UGTA

«La mobilisation du front interne, seule garantie pour bâtir une économie résiliente»

LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES TRAVAILLEURS est une occasion pour le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) de mettre en avant les acquis et les défis auxquels ceux-ci sont confrontés.

Invité, hier, au forum de la Radio algérienne, Amar Takdjout s'est attardé sur les vertus du dialogue social qui, selon lui, est un levier de croissance et de productivité. «Le dialogue est une culture, une valeur sûre et la concertation et la négociation permettent de dépasser les clivages entre employés et employeurs», a-t-il insisté. Takdjout a fait savoir que l'UGTA prépare de nouvelles propositions qui seront présentées au président de la République. Il s'agira de rapports sur divers thèmes - santé mentale des travailleurs, harcèlement en milieu professionnel, maladies professionnelles, responsabilité de la femme dans l'entreprise, arrêts de travail récurrents et retraite sans condition d'âge après 32 ans de service. «Ce n'est pas un tabou. Nous avons fermé les yeux pendant longtemps sur tous ces problèmes. Nous ne nous sommes jamais demandés pour quelles raisons nous sommes arrivés à cette situation», a-t-il reconnu. Or, pour lui, la responsabilité du syndicat dont le rôle est



de défendre les droits moraux et matériels du travailleur est de chercher l'origine des problèmes. «Nous avons besoin de statistiques pour anticiper tous ces problèmes qui impactent négativement la rentabilité et la santé de l'entreprise», a-t-il souligné. Selon lui, les portes du dialogue sont ouvertes tout le temps pour discuter de tous les problèmes relatifs au monde du travail et à l'exercice syndical qui est un droit constitutionnel. «Si la

nouvelle loi sur l'exercice syndical n'est pas à la hauteur des travailleurs, on n'a qu'à militer pour sa révision et corriger ce qui ne va pas», a-t-il préconisé. Selon lui, l'UGTA est réceptive à toutes les préoccupations des travailleurs. «C'est à nous de nous mettre au travail et au responsable de traduire l'ensemble des décisions et mécanismes décidés par le chef de l'Etat». Takdjout a affirmé que la force d'une économie passe par l'ap-

plication des décisions et réformes engagées par le président de la République, s'agissant notamment de la revalorisation des salaires, des pensions de retraite et de la promulgation des statuts de nombreuses catégories de travailleurs et fonctionnaires.

REDYNAMISER LA VIE SYNDICALE

«Il est temps, selon Takdjout, de trouver de nouveaux mécanismes pour inciter les travailleurs à s'orga-

niser et à adhérer aux organisations syndicales.» «Ce laxisme est le résultat de pratiques de certains syndicalistes qui font passer l'intérêt personnel sur l'intérêt collectif. Le temps est venu d'en finir avec cette mentalité», a-t-il proclamé.

Pour redynamiser la vie syndicale, Takdjout a rappelé que l'UGTA a entamé des rencontres et conférences pour ouvrir le dialogue avec toutes les parties. «Il faut une compréhension entre syndicalistes et employeurs. Il n'est pas normal que ces derniers interdisent l'organisation syndicale», a-t-il dit.

Il a, par ailleurs, relevé que le recul des droits sur l'exercice syndical n'est pas spécifique à l'Algérie. «Toutes les organisations moniales des travailleurs reconnaissent qu'il y a un recul dans l'exercice du droit de grève pour des raisons politiques, sociales et économiques. Il n'est pas interdit à nos syndicalistes de militer pour faire évoluer les lois ni à l'UGTA de se mobiliser pour retrouver sa vraie place», a-t-il renchéri. Pour lui, la mobilisation du front interne est la seule garantie pour bâtir une économie résiliente. «Sans une économie forte basée sur la maîtrise des prix et la lutte contre l'informel, l'amélioration de la vie sociale est illusoire», a-t-il lancé. Takdjout a enfin affirmé que les transformations économiques et géopolitiques mondiales imposent à notre pays et à la Centrale syndicale l'adoption de nouveaux mécanismes.

■ Samira Belabed

ÉDUCATION NATIONALE

Des acquis en attendant le nouveau statut particulier

La protection du pouvoir d'achat du citoyen est l'une des priorités définies par le président de la République. Il y a une évidente volonté du gouvernement d'améliorer le quotidien des ménages. A cet effet, des augmentations salariales graduelles jusqu'en 2027 sont envisagées. Les augmentations décidées par le président de la République, au cours de 2023-2024, oscillent entre 4.500 et 8.500 DA. Un budget de 350 milliards de dinars a été affecté dans le cadre de la loi de finances 2023 à la prise en charge des augmentations salariales des 2,8 millions de travailleurs de la Fonction publique. Des économistes et syndicalistes ont qualifié ces décisions d'inédites et d'audacieuses. D'autres revalorisations sont annoncées dans différents secteurs, notamment celui de l'éducation nationale. Les employés de ce secteur devront bénéficier de nouvelles augmentations salariales, après celles approuvées par le président Tebboune, avait annoncé dernièrement le ministre du secteur, Abdelhakim Belabed. Elles devront être effectives après l'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire, objet d'une révision approfondie.

En effet, le chef de l'Etat a ordonné dernièrement le report de l'exposé sur les statuts et le régime indemnitaire des corps spécifiques de l'éducation nationale, afin d'en améliorer le contenu. Le chef de l'Etat a insisté sur la définition des priorités selon une vision moderne qui met la formation qualitative des générations futures au cœur des préoccupations. Il a instruit à l'effet «d'examiner davantage d'offres et de propositions qui servent le secteur de l'éducation». Très attendu par la famille éducative, le nouveau statut permettra aussi une prise en charge des anomalies constatées dans l'actuel statut et qui constituaient le point de désaccord entre le ministère et les syndicats. Selon des syndicalistes, il est question d'introduire dans le texte de nouveaux postes budgétaires tels que ceux d'enseignant d'éducation physique, d'enseignant d'anglais, d'auxiliaire de vie scolaire, d'enseignant d'arts dans le secondaire et le classement de l'inspecteur de l'éducation nationale au grade le plus élevé. Le nouveau statut, selon les déclarations des syndicalistes, permet la création de nouvelles catégories, notamment l'enseignant-chercheur, et la possibilité offerte aux enseignants formateurs de devenir directeur. Il est aussi question d'introduire de nouvelles catégories touchant les corps des inspecteurs, intendants et de l'orientation scolaire.

A cet égard, le premier responsable du secteur a souligné que le nouveau statut particulier, qui complète le décret exécutif 08-315, apporte de nombreux acquis pour l'enseignant qui passera à une autre catégorie, ainsi qu'une réduction du volume horaire et la possibilité de promotion à des postes pédagogiques au sein du ministère. Le département de Belabed s'est lancé dans le processus de titularisation pour donner plus de stabilité au secteur, après la titularisation de 62.000 enseignants qui

étaient dans des postes temporaires en tant que contractuels. En plus de l'amélioration du classement des enseignants dans les trois paliers, le nouveau texte permettra la réduction du volume horaire et la régularisation de la situation des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale, parmi les titulaires de diplômes, en les intégrant dans le grade de superviseur de l'éducation.

AUGMENTER LA VALEUR DU POINT INDICIAIRE

Concernant le deuxième dossier relatif à l'évolution du nouveau régime de rémunération des salariés du secteur, Belabed a affirmé qu'il a été effectué avec attention. Il convient de souligner, dans ce sillage, que les travailleurs du secteur de l'éducation, à l'instar des employés de la Fonction publique, ont bénéficié des mesures décidées par le président de la République, notamment l'exonération des salaires inférieurs à 30.000 DA de l'impôt sur le revenu global, mesure qui a bénéficié à 5 millions de citoyens. Ils ont, également, bénéficié de toutes les augmentations décidées en 2023 et 2024. A en croire un syndicaliste, celles-ci oscillaient entre 2.000 et 7.000 DA.

L'approfondissement de l'étude du contenu des statuts particuliers et des régimes indemnitaires, en examinant sans précipitation les propositions qui servent le secteur de l'éducation, a toujours été la revendication du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation. Son SG, Boualem Amoura, a estimé que le statut particulier n'est pas forcément une solution pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Il a estimé judicieux de centrer les efforts sur l'augmentation de la valeur du point indiciaire.

En outre, il a insisté sur la révision de l'ordonnance 06-03 du statut général de la Fonction publique, qui chapeaute tous les statuts des secteurs. Le responsable a rappelé que l'étude réalisée par son syndicat avant les dernières augmentations salariales a montré qu'une famille composée de 5 personnes doit



toucher en moyenne un salaire de 100.000 DA. Reste que le ministère de l'Éducation est convaincu que les améliorations à apporter dans le cadre de ce nouveau statut s'inscriront en adéquation avec les aspirations de la communauté éducative.

■ Amokrane H.

La journée du mercredi 1^{er} mai chômée et payée

La journée du mercredi 1^{er} mai 2024, fête des travailleurs, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, a indiqué hier, un communiqué de la Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative. «A l'occasion de la fête du travail et conformément à la loi n°63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, la journée du mercredi 1^{er} mai 2024 est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», précise le communiqué. Toutefois, «les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté», souligne la même source.

RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE EN ALGÉRIE

Pour mieux comprendre l'histoire et le patrimoine

DANS LE CADRE DU MOIS DU PATRIMOINE, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a supervisé, hier, au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, à Alger, les activités d'un colloque national sur les résultats de la recherche archéologique en Algérie.

La rencontre de deux jours a vu la présence des ministres de l'Environnement et des Energies renouvelables et du Tourisme et de l'Artisanat et d'experts et professionnels, comme le Pr Slimane Hachi, le Dr Ibrahim Bourahli, Ahmed Nouh et d'autres. Pour M^{me} Mouloudji, «la recherche archéologique contribue à une meilleure compréhension de notre histoire et patrimoine culturel». Lors de son intervention, elle a rappelé que cette recherche a connu précédemment un important regain d'intérêt et une grande évolution au niveau des concepts et méthodes qui l'encadrent.

«La recherche archéologique a vu une progression majeure dans l'exploration du terrain et des technologies utilisées lors des fouilles», a-t-elle souligné. Elle a, par la suite, évoqué la



stratégie culturelle nationale élaborée ces dernières années. «Ces méthodes permettent de faciliter et simplifier les opérations spéciales pour donner aux chercheurs et équipes scientifiques des licences nécessaires aux travaux d'explorations sur divers sites à travers différentes régions du pays», a-t-elle soutenu. Selon elle, son département a attribué, ces dernières années, plus de 152 licences aux experts,

chercheurs universitaires et professionnels pour la protection et la préservation des découvertes archéologiques.

Mouloudji a annoncé, dans ce sillage, que «le ministère travaille sur un nouveau protocole pour faciliter les opérations de transport des biens culturels, en offrant des licences pour les préserver dans des laboratoires spécialisés du secteur de l'enseignement supérieur».

«On pourra réaliser des études spécifiques et transférer ces biens dans des musées nationaux», a-t-elle ajouté. La ministre de la Culture a par la suite signé un accord de coopération avec son homologue de l'Environnement et des Energies renouvelables pour faciliter les opérations de recherches.

La cérémonie d'ouverture de la rencontre scientifique a été suivie d'une conférence inaugurale, animée par le Dr Ibrahim Bourahli, archéologue à l'institut d'archéologie à l'Université Alger 2. Ce dernier a traité du thème des découvertes dans le site «Maudure», dans la commune de M'daourouch (Souk Ahras). Il a cité la collection de monnaies composée de 1.140 pièces dont certaines remontent au quatrième siècle de notre ère et d'autres à l'époque byzantine (VI^e siècle).

A la fin de la conférence, les trois ministres ont offert des distinctions symboliques et des attestations de considération à plusieurs chercheurs. Outre Slimane Hachi, le Dr Ibrahim Bourahli, Mohamed Sahnouni, Ahmed Nouh et d'autres ont été récompensés. «Pour leur apport aux recherches archéologiques et leur participation dans la préservation et la protection du patrimoine national», a-t-on indiqué.

■ Souha Bahamid

AÏN DEFLA

Des chercheurs et des étudiants fouillent un site

Des fouilles de sauvetage ont été lancées, pour la première fois, sur le site archéologique «Oppidium Novum», dans la commune d'Aïn Defla, selon la direction locale de la culture et des arts. Le projet a été lancé, le week-end dernier, en présence des autorités locales, dans le cadre de la manifestation du Mois du patrimoine par une équipe scientifique composée de chercheurs du Centre national de recherche en archéologie (CNRA),

accompagnés d'un grand nombre d'étudiants du département d'archéologie de l'Université Hassiba-Benbouali de Chlef. Une convention a été signée avec le CNRA pour réaliser des fouilles durant 20 jours. Selon Kessar Mahfoudh, chercheur au CNRA et l'un des encadreurs de l'opération, «le but de la convention est de poursuivre les fouilles, car nous organisons deux campagnes de fouilles par an, dans le but de répondre aux nombreuses

questions relatives à ce site». «Il s'agit d'atelier où les étudiants pourront effectuer leur stage en vue de réaliser leur mémoire de fin d'études (licence et master)», a-t-il ajouté. S'agissant de l'histoire du site archéologique, des sources historiques le décrivent comme «un fort militaire qui aurait été édifié au milieu du premier siècle sous l'empereur Claude». D'autres sources disent qu'il s'agit d'une «ville romaine».

FESTIVAL DU FILM MÉDITERRANÉEN D'ANNABA

CINÉMA PALESTINIEN

Les réalisateurs veulent témoigner

De notre envoyé spécial à Annaba : **Hakim Metref**

À l'instar de l'Etat et du peuple, les artistes algériens soutiennent la cause palestinienne. Le Festival du film méditerranéen d'Annaba, qui se déroule du 24 au 30 avril, lui consacre tout un programme spécial intitulé «Viva Palestina». Sept courts métrages hors compétition, un en compétition, un long métrage, deux films documentaires à l'affiche et plusieurs invités vivant en Palestine ou à l'étranger présents lors de la manifestation révèlent la réalité de cette expression artistique. Dans le cadre de ce programme, plusieurs spécialistes du 7^e art ont pris part, dimanche dernier à l'hôtel Seybouse, à une conférence dédiée au cinéma palestinien.

Après la projection du documentaire «L'Enfant des rues», du réalisateur Mohamed Al Mughani, les intervenants ont abordé les difficultés auxquelles est confronté le cinéma palestinien, sa portée sociopolitique et son impact sur l'opinion internationale, notamment dans le contexte du génocide perpétré par l'entité sioniste à Gaza. Pour la réalisatrice Rihab Nazzal, «ce que vit actuellement Gaza n'a pas d'antécédent. Ce qui distingue cet épisode du drame palestinien est que la population elle-même assure la couverture médiatique en direct». «Toute l'humanité est témoin de ce génocide. Demain, devant l'histoire, personne ne pourra prétendre ignorer ce qui s'est passé», soutient-elle. «Je suis de ceux qui croient que le documentaire a une importance capitale pour la libération de la Palestine, et que c'est une archive qui restera pour témoigner de l'abomination de l'entité sioniste», proclame-t-elle.

Majd Eid, comédien, fait remarquer que la majorité des cinéastes présents vivent dans des pays différents. «Cela signifie que l'occupation a éparpillé le peuple palestinien, mais personne n'a oublié son pays d'origine», confie-t-il. «A travers le cinéma et l'art, on peut garder en vie notre cause, et il est du devoir de chacun de consacrer une part de son art à ce sujet, qui a mis à nu l'humanité et son mutisme complice», lance-t-il.

Le réalisateur Amine Nayfeh estime que «réaliser des films sur la misère et les atrocités que vit le peuple ne peut se faire qu'à l'intérieur même des espaces où se déroule le drame». «Il ne suffit pas de ramener des comédiens qui simulent la souffrance pour vraiment l'exprimer», assène-t-il. La difficulté d'entrer et de circuler en Palestine est l'un des obstacles majeurs qui nous empêche de montrer au monde ce drame», ajoute-t-il. «Depuis le début des bombardements, en tant que



cinéastes, nous avons une autre priorité, celle de trouver un nouveau discours cinématographique qui puisse réellement traduire ce génocide et ces crimes contre le peuple palestinien», affirme-t-il. Pour sa part, Mohamed Al Mughani souligne que «faire du cinéma n'est pas une chose facile, partout dans le monde. Mais il l'est encore plus en Palestine». Il évoque les difficultés de circuler et d'acheminer le matériel nécessaire pour le tournage. Il dénonce aussi les fréquentes saisies faites par l'armée de l'occupant et les incessantes interruptions des tournages. Selon lui, cela chamboule fréquemment les plannings et cause du retard et des frais supplémentaires.

Le réalisateur Abdallah Al Khatib a énuméré plusieurs problèmes auxquels est confronté le cinéma palestinien, notamment l'impact de la situation politique sur le scénario. Il a cité aussi les difficultés de financement des films et leur participation dans les festivals sachant que certains pays ne soutiennent pas la cause palestinienne. Al Khatib dénonce par ailleurs la victimisation abusive du peuple palestinien. «On nous montre souvent des Palestiniens en pleurs, qui cherchent de la nourriture. C'est certes une réalité, mais le Palestinien, c'est aussi celui qui continue à vivre et à résister», relève-t-il. «Or, cela est occulté et crée une sorte de désolidarisation du public avec le Palestinien qu'il considère comme résigné», s'écrie-t-il.

■ H. M.

«BYE BYE TIBÉRIADE» DE LINA SOUALEM

La déchirure en héritage

Le film documentaire «Bye Bye Tibériade», présenté dimanche dernier à la cinémathèque d'Annaba, dans le cadre du 4^e Festival du cinéma méditerranéen d'Annaba, est captivant et bouleversant. La réalisatrice



palestino-algérienne, Lina Soualem, après le film «Leur Algérie», qui raconte la vie d'exil de ses grands-parents paternels, revient avec une œuvre qui évoque la déchirure de sa famille maternelle, causée par l'entité sioniste. Soualem raconte l'histoire de sa mère Hiam, comédienne installée en France. Celle-ci déroule les destins de trois générations de femmes qui ont subi des drames personnels et collectifs suite à l'exode de 1948 et la destruction de leur ville d'origine, Tibériade. A travers la caméra, Hiam se confie à sa fille et ressuscite des souvenirs de sa famille à Tibériade, et aussi sur le long chemin de l'exil. Pour accompagner le récit, Soualem montre des films d'archives des années 1940, filmés par l'armée britannique et s'appuie sur des images de son père qui racontent sa belle-famille. Elle évoque, par ailleurs, les difficiles choix et les aléas des membres de sa famille. C'est un film qui aspire à raviver la mémoire à travers des femmes et perpétuer leur souvenir et celui de tout un peuple expulsé de sa terre et qu'on prive de son identité. «Malgré la séparation et l'éclatement des familles, ces femmes ont su préserver et transmettre leur culture et leur éducation à leurs enfants, avec des valeurs positives empreintes de pardon», explique la réalisatrice. Pour elle, «chaque histoire intime contribue à écrire la mémoire collective». Pendant sept années de tournage, la réalisatrice rassemble les confessions de sa mère et des pans entiers de la vie de sa famille. Autant d'existences tissées de drames et de déchirures, mais aussi de moments de joie, de fête et d'émotion lors des retrouvailles.

■ H. M.

Mots fléchés

Ville française	Oiseau coureur	Monnaie d'Asie	Cale	Perturbant
Inévitablement	Conquérant turc	Fleur	Frêle	Fleuve africain
↳	↓	↓	↓	↓
Romaine				Infinitif
Plant d'arbrisseau				Tribu israélite
↳			Flotte sur l'eau	↓
			Stupides	
Propre		Rapaces diurnes		
Irritation au goût		Ancêtre mythologique		
↳		↓	Lentille	
			Levier d'artilleur	
Personnel		Enlever	↓	Surfaces
Convenables				
↳			Révolution	↓
			Bord	
Consonne double		Ame	↓	
Anonyme		Risqué		
↳	Club phocéén	↓	Mélodie	
	Squelette		Voyelles	Consonne double
Aurore	↓		↓	↓
Langue du Caucase		Serpent de verre	↓	
↳			Cardinal	

Grille muette

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I- Habitation d'insectes xylophages.
- II- Trouble. Greffer.
- III- Cérémonies magiques.
- IV- Ville de France.
- V- Vieux. Reconnu vrai.
- VI- Fleur. Jour de semaine.
- VII- Cri d'encouragement. Sans qu'il s'en aperçoive.
- VIII- Copulative. Emploi.
- IX- Sombre. Impératrice d'Orient.
- X- Présents.

VERTICALEMENT

- 1- Qui produit des malformations congénitales.
- 2- S'expatrie. De bonne heure.
- 3- Eructe. Amante de Zeus. Infinitif.
- 4- Cœur tendre. Manière de marcher.
- 5- Pièces d'une maison.
- 6- Règle. Existence. Source de nos montagnes.
- 7- Non acquis. Fauve.
- 8- Allonge. Ecloses.
- 9- Gardes des objets volés.
- 10- Période. Egayer.

Sudoku

	1							3
3		5	6					1
2					9			
			9	7		6		
			3	5			7	8
	9		2		4			3
	8			9			4	
7		4		6		5		
9	3					7		2

Règle du jeu

Le sudoku est une grille de 9 cases sur 9, divisée elle-même en 9 blocs de 3 cases sur 3. Le but du jeu est de la remplir entièrement avec une série de chiffres allant de 1 à 9 de sorte que chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 3X3 doivent contenir toute la série des chiffres allant de 1 à 9.

Mots codés

3	19	10	12	1	19	9	5	15	9
F			T					C	
8	10	17	8		10	2	9	22	17
4	8	9	22	9		8	22	8	17
22	1	11	9	17	12	22	9		1
7	17	17	9	12	9		8	15	8
2		8		10	22	10	17	9	9
21	11	9	22	8	12	9		17	17
7	1		7	17	8	22	8	17	
2	9	17	17		7	9		9	12
9	22	22	9	22		22	8	22	9

Règle du jeu
 Dans la grille ci-contre, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représentant toujours la même lettre, reconstituez les mots au fur et à mesure que certaines lettres apparaissent dans la grille. Pour commencer le jeu, trouvez le mot dont les premières lettres sont déjà indiquées dans la grille.

SOLUTIONS DU JOUR... SOLUTIONS DU JOUR...

Mots Fléchés

Ville française	Inévitablement	Romaine	Plant d'arbrisseau	Propre	Irritation au goût	Personnel	Convenables	Consonne double	Anonyme	Aurore	Langue du Caucase
ROME	INÉVITABLEMENT	ROMAINE	ARBRISSEAU	PROPRE	IRRITATION AU GOÛT	PERSONNEL	CONVENABLES	CONSONNE DOUBLE	ANONYME	AURORE	LANGUE DU CAUCASE

Sudoku

4	1	9	5	2	7	8	6	3
3	7	5	6	4	8	2	9	1
2	6	8	1	3	9	4	5	7
8	5	3	9	7	1	6	2	4
1	4	2	3	5	6	9	7	8
6	9	7	2	8	4	1	3	5
5	8	1	7	9	2	3	4	6
7	2	4	8	6	3	5	1	9
9	3	6	4	1	5	7	8	2

Mots codés

F	L	A	T	L	E	N	C	E
I	A	S	I	A	M	E	R	S
B	I	E	R	E	I	R	I	S
R	U	P	E	S	T	R	E	U
O	S	S	E	T	E	I	C	I
M	I	A	R	A	S	E	E	S
Y	P	E	R	I	T	E	S	S
O	U	O	S	I	R	I	S	S
M	E	S	S	O	E	E	T	E
E	R	R	E	R	R	I	R	E

Grille muette

1	T	E	R	M	I	T	I	E	R	E
2	E	M	O	I	E	N	T	E	R	E
3	R	I	T	E	S	N	I	C	E	
4	A	G	E	A	V	E	R	E		
5	T	R	A	L	L	E	L	A		
6	O	E	I	L	L	E	T	E	M	
7	G	O	L	L	E	I	N	S	U	
8	E	T	U	S	A	G	E	S		
9	N	O	I	R	I	R	E	N	E	
10	E	T	R	E	N	E	S			

BEJAÏA

Saisie de marchandises prohibées

C'est au niveau d'un barrage routier dressé sur le chemin de wilaya n°13, entre les communes de Tifra et Tinebdar, que les éléments de la Gendarmerie nationale de Sidi Aïch ont contrôlé deux camions immatriculés dans la wilaya de Tizi Ouzou, conduits par deux hommes âgés de 29 et 30 ans, originaires de Tizi Ouzou, qu'ils ont pu découvrir une cargaison de 50 quintaux d'aliments destinés à l'engraissement de la volaille. Selon les explications fournies par les conducteurs, cette marchandise a été acquise sans facturation auprès d'un homme de 44 ans originaire de la wilaya de Bejaïa. L'enquête montrera que ce dernier individu fait de la revente sans registre du commerce et ne fournit donc aucune facture à ses clients, qui ont été conduits au poste et ont fait l'objet d'un dossier judiciaire, tandis que la marchandise en question a été saisie et livrée au service des domaines de Sidi Aïch. Dans une autre affaire, les gendarmes de la brigade de Tazmalt ont procédé à la saisie de 300 bouteilles de boissons alcoolisées de fabrication locale au niveau de la commune de Boudjelil. Lors d'une patrouille sur le chemin de wilaya n°42, le contrôle d'un véhicule immatriculé dans la wilaya de Bouira a permis aux gendarmes de découvrir dans la malle arrière 300 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes contenance sans facturation. La marchandise a été saisie et un dossier judiciaire a été ouvert. Dans la commune de Tazmalt toujours, les gendarmes ont procédé à la saisie de 441 kg d'abats de bovins impropres à la consommation humaine après avoir été informés qu'un commerçant écoulait cette marchandise au niveau du marché hebdomadaire de Tazmalt, sans aucun respect en matière d'hygiène et des règles de transport et de conservation de cette matière périssable. De fait, un contrôle routier a permis d'inspecter le véhicule dudit commerçant sur la RN26, un jeune de 25 ans. Dans la malle arrière, les gendarmes ont découvert une quantité d'abats de bovins, 24 kg de pieds de bovins et 6 têtes de bovins d'un poids de 210 kg. Dans la commune de Oued Ghir, les gendarmes ont réussi à arrêter trois individus qui se sont rendus coupables du vol d'une moto, après que son propriétaire, un homme de 35 ans, a déposé plainte. Le GPS dont était munie la moto a permis aux éléments de la Gendarmerie nationale de repérer l'engin volé au niveau d'un local commercial situé à El Kseur. Les gendarmes dépêchés sur les lieux ont pu découvrir la moto volée, ainsi que deux autres deux-roues et une grosse malle pleine d'outils servant aux voleurs. Le propriétaire du local et trois autres personnes en sa compagnie, âgés de 29 à 38 ans, ont été arrêtés.

■ O. M.

BLIDA

Deux narcotrafiquants arrêtés



La lutte contre les drogues dans la wilaya de Blida continue de manière intensive et dans laquelle les services de sécurité déploient des moyens humains et matériels importants afin de minimiser au maximum ce phénomène qui menace la société. Récemment, les éléments de la brigade de recherche et d'investigation ont pu arrêter deux personnes originaires de Blida, âgées de 27 et 39 ans pour trafic de drogue. Il faut dire que cette opération a été concrétisée grâce à des informations recueillies par les éléments de la brigade de recherche, indiquant que deux personnes, dont un récidiviste, détiennent une quantité importante de drogue. Un plan d'intervention a été immédiatement mis en place par les policiers et a abouti à l'arrestation des deux suspects dans un des quartiers de la ville de Blida. L'exécution d'un mandat de perquisition contre l'un des suspects a permis la saisie d'une quantité de substances psychotropes et stupéfiants dans l'une des pièces où un groupe de chiens féroces a été trouvé, afin de contrecarrer toute menace contre leur activité illégale. Lors de l'opération de fouille, une quantité importante de substances psychotropes a été également saisie, estimée à 1.750 gélules, 540 grammes de drogues (chanvre indien), sous forme de 5 blocs et feuilles, outre des sommes d'argent estimées à 243.000 DA, des armes blanches interdites (un fusil harpon avec ses crochets, une bombe lacrymogène). Les deux suspects ont été déferés devant le parquet, sous les chefs d'inculpation de stockage, détention de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que des armes blanches.

■ M. B.

FABRICATION DU 1^{er} NAVIRE DE PLAISANCE PROFESSIONNEL EN ALGÉRIE

Une attraction touristique

LE PREMIER NAVIRE DE PLAISANCE PROFESSIONNEL, à l'image du «bateau pirate», construit intégralement en Algérie, sortira des chantiers de l'Entreprise de construction et de réparation navales (Ecorep) de Bouharoun, wilaya de Tipasa, dans les tout prochains jours. C'est ce qu'on a appris récemment auprès des responsables de l'Ecorep, une entreprise qui relève du holding Algerian General Mechanics (AGM).



«**N**ous procéderons à la mise à l'eau du navire pour des essais en mer. Ça sera l'ultime étape avant que le navire ne quitte nos chantiers pour être officiellement réceptionné et livré à son propriétaire», annonce Hamid Benderradji, président-directeur général de l'Ecorep. Le bateau de plaisance commandé par un opérateur privé est immatriculé au port d'Alger. Une attraction touristique pour des balades en mer, d'autant qu'il sera normalement exploité au niveau des Sablettes. «Le navire d'une longueur de 16,5 mètres possède une capacité d'accueil de 64 personnes. Il dispose de toutes les commodités de confort et de loisirs devant faire de lui une attraction touristique», estime le premier responsable de l'Ecorep. Selon lui, la conception du modèle, l'ingénierie, la construction et les équipements du navire

sont le fruit du travail acharné des équipes d'ingénieurs, de techniciens et d'agents de ladite entreprise. Mieux encore, tous les plans soumis aux organismes de contrôle et du suivi ont été approuvés.

Le bateau «pirate» répond à toutes les exigences qu'imposent les standards internationaux en la matière», souligne le même responsable. La superstructure du navire, réalisée en bois, ressemble au décor des anciens bateaux de corsaires avec des éléments reproduits quasiment à l'identique, ce qui attirera certainement la curiosité des touristes. «La base du bateau est réalisée en fibre de verre. Aussi, le taux d'intégration est quasiment à 95%», confie-t-il. Dans le même créneau de construction navale, Hamid Benderradji a révélé que des discussions sont menées actuellement avec un autre opérateur privé pour formaliser une nouvelle commande de navire de plaisance professionnel. «Les discussions portent

sur un projet de construction d'un deuxième bateau «pirate» d'une envergure plus grande que celui déjà réalisé. Ce projet, une fois formalisé, consistera en la construction d'un navire d'une longueur de 24 mètres», projette-t-il. Cela va sans dire que le coût de construction de ce type de navire en Algérie est plus compétitif par rapport à ceux éventuellement importés.

De fait, non seulement, on réduira, grâce au taux d'intégration, la facture des importations en devise, mais on consolidera également le tissu économique domestique, particulièrement dans ce créneau porteur. «Nous pouvons élargir, en cas d'existence d'opportunités, le champ de notre clientèle en ciblant l'exportation, car ce produit, tout en répondant aux normes de qualité et de sécurité en vigueur, peut aussi prétendre à la concurrence sur le marché international», indique le directeur général de l'Ecorep.

■ Amirouche Lebbal

FESTIVAL DU PRINTEMPS À BLIDA

La ville retrouve ses roses

C'est sous le slogan «Les roses de Blida nous rassemblent» que le Festival du printemps a été relancé en grande pompe par les responsables locaux, à leur tête le wali Brahim Ouchène pour qui, la ville doit renouer avec une manifestation populaire qu'elle ne célèbre plus depuis des décennies. C'est à partir de la place de la Liberté, appelée communément Bab Essebt, que le wali a donné le coup d'envoi de ce festival printanier et où une caravane de camionnettes, calèches et motos couvertes de roses et de fleurs a sillonné le centre-ville sous les applaudissements et les youyous de toute une foule de citoyens venus apprécier les différentes facettes de cet événement local.

En effet, nombreux sont ceux qui ont, durant leur enfance, vécu et connu les grands moments de joie et de liesse de cette manifestation appelée naguère «La bataille



des fleurs». Pour se remémorer de telles scènes et revivre d'intenses moments de jeunesse, beaucoup de Blidéens ont préféré être présents sur les lieux. C'est donc au son de la trompette et du tambour battant de l'équipe de la fanfare que la ville de Blida a rompu avec la monotonie de son quotidien pour arborer ses

ruelles et ruelles de roses et de fleurs. Des enfants ont participé en masse à la caravane hisnane, beaucoup de Blidéens ont préféré être présents sur les lieux. C'est donc au son de la trompette et du tambour battant de l'équipe de la fanfare que la ville de Blida a rompu avec la monotonie de son quotidien pour arborer ses

ruelles et ruelles de roses et de fleurs. Des enfants ont participé en masse à la caravane hisnane, beaucoup de Blidéens ont préféré être présents sur les lieux. C'est donc au son de la trompette et du tambour battant de l'équipe de la fanfare que la ville de Blida a rompu avec la monotonie de son quotidien pour arborer ses

doit retrouver ses couleurs, et c'est à la commune de la ville de Blida d'assurer la continuité d'une pareille fête et d'un tel événement.

Pour le wali, «la célébration de ce festival doit se perpétuer. La récupération et l'extension des espaces verts est plus que nécessaire, et ce, grâce à l'aide et au soutien et à l'accompagnement des pépiniéristes qui sont la base sur laquelle on s'appuie pour la célébration du printemps blidéen. Et d'ajouter : «Il faudrait aussi que le prix de la rose ou de la fleur soit à la portée du citoyen, et pourquoi pas à un prix symbolique.» Par ailleurs, le wali a annoncé que la ville de Blida pourrait établir des projets de jumelage avec une des villes de Roumanie, qui possède une notoriété mondiale en matière de culture des roses, et ce, afin de tirer profit de son expérience en développant davantage le monde floral.

■ M. Benkeddada

FOOTBALL

COUPE DE LA CAF

KAMEL HASSENA, PRÉSIDENT DU CA DE L'USM ALGER

«Nous avons bon espoir d'être réhabilités»

L'USM ALGER, qui a refusé légitimement de jouer la demi-finale retour de la Coupe de la CAF des clubs de football prévue initialement dimanche dernier au stade de Berkane (Maroc), a regagné hier Alger.

L'équipe algérienne n'a pas dérogé à sa position, refusant d'affronter une équipe dont le maillot est floqué d'une carte géographique annexant un territoire, le Sahara occidental en l'occurrence, considéré par les Nations unies comme un territoire non autonome, occupé par le Maroc. Cette position avait été, pour rappel, expliquée à la CAF à l'occasion du match aller. L'USMA et la FAF qui la soutient avaient mis la CAF devant ses responsabilités en rappelant le règlement de la FIFA en vigueur qui interdit le port de maillots porteurs d'un message politique. C'est du reste, ce que n'a pas manqué de souligner une nouvelle fois le président du conseil d'administration de l'USM Alger, Kamel Hassena. Ce dernier, juste après l'arrivée des Rouge et Noir à Alger, a dé-



claré que «nous étions d'emblée clairs en soulignant pendant la réunion technique d'avant-match notre position refusant tout mélange de la politique dans le sport. Le maillot de l'adversaire n'est pas conforme aux règlements internationaux, mais ce dernier a tenu à le porter le jour du match. D'où notre décision de boycotter la rencontre». Et de poursuivre :

«Je sais que les décisions de la CAF ne s'appuient pas sur les règlements en vigueur, mais nous sommes convaincus que notre requête déposée au niveau du TAS devra aboutir à la réhabilitation de notre club». Aux yeux du dirigeant en question, «les règlements, après les avoir profondément consultés, plaident en notre faveur. Et j'ai bon espoir que nous serons réhabilités». En effet, déterminée à défendre les droits de l'USMA, la FAF a introduit en référé une requête présentée par des avocats au niveau du Tribunal arbitral du sport (TAS).

Entendus par une juge du TAS, Walid Sadi, Nadir Bouzenad et le trio d'avocats les représentants, ont, selon des informations relayées par les médias, plaidé le dossier algérien contre la décision de la CAF d'autoriser la RS Berkane à porter un maillot floqué d'un message politique lors des demi-finales de la Coupe de la Confédération. Cette première audition devant une magistrate du TAS visait, par ailleurs, à vérifier la validité des pièces jointes par la FAF à la plainte, dont notamment la carte géographique du monde tel que reconnue par l'ONU ou encore la carte de la Coupe du Monde 2030 ou le logo de la Coupe du monde 2030 dans lequel la carte géographique du Maroc se termine aux frontières de la République arabe sahraouie dé-

mocratique. Outre les règlements de la FIFA, de la CAF et du CIO, la FAF a également adjoint à son dossier des exemples de toutes les fois où la CAF avait contraint les clubs algériens (JSK, CSC) à changer de maillots.

UN CAS AU CAMBODGE FACE À L'AFC

En toute logique, le TAS, dont le verdict est attendu dans les prochains jours, devrait se prononcer en faveur du club usmiste dans la mesure où il a déjà eu à statuer par le passé sur une affaire similaire impliquant un club cambodgien et la Confédération asiatique de football (AFC) et dans laquelle le club sus-mentionné avait obtenu gain de cause (les sanctions ont été levées et la finale reprogrammée en un seul match).

Ce qui renforce encore plus la certitude que l'USMA pourra avoir gain de cause dans son affaire contre la RS Berkane et dans laquelle la CAF a une nouvelle fois prouvé sa partialité et sa politique du deux poids, deux mesures dans la gestion du football africain. Quoi qu'il en soit, et nonobstant cette affaire qui n'aurait jamais dû avoir lieu si l'instance africaine n'avait pas bafoué ses propres règlements, il est temps d'engager une refonte globale de toute la CAF.

■ R. S.

LIGUE 1 (25^e JOURNÉE)

Ce sera les 10 et 11 mai

La LFP a annoncé, hier, avoir programmé la 25^e journée de la Ligue 1 de football pour les 10 et 11 mai prochain. Un round marqué par le derby CRB – ESBA pendant que le leader mouloudéen rendra visite à l'USM Khenchela. La LFP informe, par ailleurs, qu'il sera question le 4 mai prochain du déroulement de la mise à jour de la 19^e journée, USM Alger – JS Kabylie et USM Khenchela – CR Belouizdad.

■ K. Y.

MCO – CRB

Guerre des communiqués

Le match décalé de la 24^e journée de la Ligue 1 de football disputé, dimanche soir, au stade Zabana d'Oran, s'est terminé en faveur du MCO qui s'est imposé difficilement face au CRB Belouizdad (1-0). L'unique but de la partie fut l'œuvre de Boussalem sur penalty (84').

Le classico aux enjeux importants pour les deux protagonistes, le Chabab joue la carte du titre pendant que le club d'El Hamri lutte pour sa survie, n'est pas passé sans apporter son lot d'incident notamment au niveau de l'organisation et de l'arbitrage. Dans un communiqué rendu public sur son site officiel, le Chabab de Belouizdad accuse le MCO de «mauvaise

organisation» et pointe du doigt l'arbitre du centre Touabti dont, selon le communiqué du club algérois, «les décisions aléatoires ont influencé le résultat final de la partie». D'après ledit communiqué «la direction du CRB condamne avec fermeté les dépassements déplorés lors du match opposant notre équipe au MC Oran. Outre les dépassements arbitraires manifestes marqués par des décisions arbitraires prises sous la pression, l'aspect organisation de la partie n'a pas été à la hauteur des attentes.

Le laisser-aller sur le terrain a conduit à des agressions contre nos joueurs par des étrangers qui n'avaient aucune raison valable d'y être». Le CRB annonce, du

coup, avoir déposé une plainte auprès de la LFP. La direction du MC Oran, pour sa part, balaye d'un revers de main les «allégations du Chabab», indiquant dans un communiqué, être «surpris par le communiqué sévère du CRB qui ne reflète nullement les bonnes conditions dans lesquelles s'est déroulée la partie».

Et de démentir: «Contrairement aux allégations de l'adversaire, ce dernier a eu droit à un accueil chaleureux à la hauteur des relations excellentes entre les deux clubs». Après son succès, le MCO relance ses chances au maintien malgré le caractère extrêmement difficile de la mission.

■ K. Y.



C1 : CE SOIR À 20H À L'ALLIANZ ARENA (MUNICH)

Bayern-Real, une demi-finale «20 étoiles»

Le Bayern Munich et le Real Madrid se retrouvent aujourd'hui (20h) à l'Allianz Arena pour une demi-finale de Ligue des champions «20 étoiles» entre deux géants du football européen aux parcours opposés en championnat. En entrant ce soir sur la pelouse de l'Allianz Arena (où se déroulera la finale de l'édition 2025), ce sont deux des plus beaux palmarès du football européen qui vont s'affronter, avec des étoiles plein les yeux et sur les maillots : 14 pour le Real Madrid, détenteur du record, et 6 pour le Bayern, troisième club le plus titré en C1. En prenant en compte l'édition 2024, le Bayern et le Real auront joué 29 des 69 finales (11 pour les Allemands et 17 pour les Espagnols pour l'instant). Et les deux clubs se sont affrontés à 26 reprises, quasiment toujours en phase à élimination directe, mais bizarrement jamais en finale sur terrain neutre.

L'Europe reste l'unique possibilité de décrocher un trophée cette saison pour le Bayern, dépossédé du titre national pour la première fois depuis 2013 par le Bayer Leverkusen. En face, le Real a lui déjà une main et demie sur la Liga, au moment d'aborder la fin de saison avec une confortable avance sur la concurrence. «Ils ont connu une saison compliquée, mais ils sont en ce moment probablement dans leur meilleure forme. Et ils ont Harry Kane qui marque beaucoup de buts. Ça va être un match équilibré, disputé», a souligné l'entraîneur madrilène Carlo Ancelotti. En coulisses, pour aborder ces «dix jours incroyablement importants», pour reprendre les mots de Thomas Tuchel, le Bayern s'est offert une polémique dans



le pur style du FC Hollywood, son surnom par le passé pour les caprices de ses stars.

KANE FACE À BELLINGHAM

Le nom de Ralf Rangnick, sélectionneur allemand de l'Autriche, est revenu avec insistance ces derniers jours dans la presse allemande.

«On a remarqué mais ça ne nous touche pas en tant que joueurs. On ne se laisse pas troubler», a assuré le défenseur latéral Joshua Kimmich. Le Real réalise de son côté une saison quasi parfaite sur la scène nationale, avec une seule défaite en Liga contre l'Atlético Madrid, qui a

également éliminé les joueurs de Carlo Ancelotti en quarts de finale de la Coupe d'Espagne. En Ligue des champions, le parcours a été plus poussif. Madrid a éliminé le RB Leipzig en huitièmes de finale avec une victoire en Allemagne et un match nul en Espagne, avant de sortir aux tirs au but Manchester City, tenant du titre en quarts de finale, à l'issue d'une séance de tirs au but. Arrivé en Bavière pour débloquent son palmarès, Harry Kane (déjà 42 buts cette saison, dont 7 en C1) rêve de le faire dans son jardin de Wembley le 1^{er} juin, mais devra d'abord se mesurer à son coéquipier en sélection anglaise Jude Bellingham, qui poursuit le même but pour sa première saison madrilène. Le quotidien Marca a consacré d'ailleurs sa Une hier à Kane, «autre monstre à affronter pour Antonio Rüdiger», après avoir contenu Haaland puis Lewandowski lors de ses deux derniers chocs contre City et le Barça.

Plusieurs joueurs bavarois incertains

Plusieurs joueurs du Bayern Munich, dont le milieu de terrain Jamal Musiala et le défenseur central Matthijs de Ligt, sont incertains pour le match de ce soir. «Les dernières vérifications sont en cours pour Konrad Laimer, Matthijs de Ligt et Dayot Upamecano. Konrad veut essayer de faire l'entraînement» programmé en milieu hier après-midi sur les terrains de la Sabener Strasse, le siège du club munichois, a expliqué l'entraîneur Thomas Tuchel lors de la traditionnelle conférence de presse de veille de match.

TONI KROOS, L'IRREMPLAÇABLE MAÎTRE À JOUER

Du côté du Real Madrid, Ancelotti peut compter sur le métronome allemand Toni Kroos qui règne toujours en maître sur le milieu de terrain des Merengue, qui défie le Bayern Munich, son ancien club, sur sa route vers une quinzième Ligue des champions. Même paire de crampons blanche, cheveux brossés sur le côté, le n°8 reste l'indispensable maître à jouer du géant espagnol, repoussant la fin inexorable d'une carrière de tous les superlatifs. Pour sa dixième saison à Madrid, Toni Kroos, victime collatérale de l'émergence des deux internationaux français Eduardo Camavinga et Aurélien Tchouaméni dans l'entrejeu, a su s'adapter aux besoins de son équipe et retrouver toute son aura.

ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE
ENTRE ATTAË ET SON HOMOLOGUE
SÉNÉGALAISE

Faire entrer les relations bilatérales dans une nouvelle ère



Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a eu, hier, un entretien téléphonique avec M^{me} Yassine Fall, ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères de la République du Sénégal, indique un communiqué du ministère. «Le ministre Attaf a renouvelé, à son homologue sénégalaise, ses sincères félicitations, suite à sa nomination à la tête de la diplomatie sénégalaise, tout en lui exprimant ses meilleurs vœux de réussite dans l'accomplissement de la mission de grande confiance qui vient de lui être confiée», lit-on dans le communiqué. «M. Ahmed Attaf a saisi cette occasion pour assurer son homologue sénégalaise de la volonté politique et de la ferme détermination du président Abdelmadjid Tebboune de faire entrer la relation fraternelle, existant entre l'Algérie et le Sénégal, dans une nouvelle ère de solidarité consolidée et de coopération renforcée dans tous les domaines servant les intérêts des deux pays».

6^e FORUM MONDIAL SUR LE DIALOGUE
INTERCULTUREL

Le Conseil de la nation prendra part aux travaux en Azerbaïdjan

Une délégation parlementaire du Conseil de la nation prendra part aux travaux du 6^e Forum mondial sur le dialogue interculturel, prévu du 1^{er} au 3^e mai à Bakou (Azerbaïdjan), a indiqué hier un communiqué de l'institution parlementaire. «Chargée par le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, une délégation parlementaire de l'institution, composée d'Ali Talbi, vice-président du Conseil de la nation et chef de la délégation, et d'Akhmado Khafi, sénateur, prendra part aux travaux du 6^e Forum mondial sur le dialogue interculturel, prévu du 1^{er} au 3^e mai 2024 à Bakou en République d'Azerbaïdjan», précise le communiqué. Ce forum s'inscrit dans le cadre du «Processus de Bakou», initié en 2008 par le président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, en vue de «promouvoir le dialogue, la compréhension et l'harmonie entre les cultures». Il s'agit d'une plateforme permettant aux Gouvernements, aux organisations internationales, aux experts et aux universitaires d'échanger sur les meilleures pratiques et les mécanismes les plus récents favorisant le dialogue interculturel et contribuant à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

TAMANRASSET

Grande affluence aux portes ouvertes sur le service national

Des portes ouvertes sur le service national, organisées, hier à Tamanrasset, 6^e Région Militaire (6^e RM), dans le cadre de la célébration du 56^e anniversaire de cette institution, ont drainé un large public venu s'informer sur les réalisations de ce service. Dans son allocution d'ouverture au nom du commandant de la 6^e RM, le chef du centre des opérations à l'état-major de la 6^e RM, le général Rafik Baâloudj, a souligné que «cette manifestation d'information de deux jours tend à consolider les relations de communication directe avec le public, notamment les jeunes, rapprocher l'institution militaire avec le citoyen pour l'informer des différentes structures et composantes de ce service en vue de raffermir les rapports de cohésion Armée-Nation». Ces portes ouvertes ont donné lieu à la mise en place d'expositions de photographies faisant le point sur les multiples réalisations du service militaire, en sus de la projection de films-documentaires, avant d'organiser une réception en l'honneur des vétérans de ce service.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT
L'AMBASSADEUR DU PORTUGAL

Veloso : «J'invite les Portugais à venir en Algérie»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, l'ambassadeur du Portugal, Luiz de Albuquerque Veloso, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, indique un communiqué de la présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général de la présidence de la République, Abdallah Moundji.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience, Luiz de Albuquerque Veloso, a exprimé la volonté de son pays d'approfondir les relations économiques avec l'Algérie afin de les hisser au niveau des «relations politiques excellentes» liant les deux pays. L'ambassadeur portugais a indiqué que les discussions ont porté sur «le succès de la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Portugal l'année dernière et la ferme volonté d'approfondir les relations économiques bilatérales afin de les hisser au niveau des excellentes relations politiques liant les deux pays». Veloso a exprimé à cette occasion sa joie pour l'hospitalité qu'il a trouvée auprès du peuple algérien durant les années qu'il a passées en Algérie, mais également «au vu de la beauté de ce pays», a-t-il dit. «Malgré les deux années de la crise du Covid-19, j'ai pu visiter plusieurs régions et j'invite les Portugais et tous mes amis à venir en Algérie. Ce pays mérite d'être visité», a-t-il souligné.



RABAH BITAT

Une vie au service de l'Algérie

LE QUOTIDIEN EL MOUDJAHID ET L'ASSOCIATION MACHAËL ECHAHID ont organisé, hier, une conférence sur le parcours militant et politique du moudjahid Rabah Bitat (1925-2000) en présence de son fils.



Des chercheurs et des personnes qui ont connu l'administrateur et responsable du FLN ont évoqué son engagement dans le PPA-MTLD, puis dans les rangs du FLN de 1954 à 1962. Un professeur a relaté son enfance à Constantine et le rôle qu'il avait joué dans l'organisation de la manifestation du 8 Mai 1945. D'abord réfugié dans la région des Aurès après le démantèlement de l'OS dont il faisait partie, Bitat a fait partie des 22 et fut l'un des six dirigeants qui ont déclenché la Révolution du 1^{er} Novembre. A ce titre, avant son arrestation en mars 1955, il fut le premier responsable de la Wilaya IV historique. Avant

sa libération en 1962, il connaîtra, en Algérie, avant son transfert en France, de nombreuses prisons.

Des hommes qui ont côtoyé Bitat parlent de lui comme d'une «une personne humble et sage» et qui, pour reprendre Aïssa Kacemi, ex-cadre de la DGSN qui l'a rencontré en 1983, «était impressionnant et dénué de toute tendance aux complots».

Un ancien militant qui l'avait connu à la prison de Serkadji a ressuscité quelques souvenirs de leur vie carcérale, notamment leur transfert à la prison de Lambèse. «Nous étions 300 et à notre arrivée, les gardiens corses nous avaient terriblement maltraités», a-t-il raconté. Un ex-wali a relaté un souvenir du temps où il était le premier président

de l'APN qu'il dirigera jusqu'en 1990. Auparavant, il a été ministre entre autres des Transports et des Travaux publics, car Bitat après avoir accompli son devoir, s'est impliqué dans la construction du pays.

Salah Laouri, ex-wali de Bouira, s'est attardé sur son choix de se présenter comme candidat à Bouira en 1977. Il s'est remémoré un incident à M'cheddelah qu'il avait réglé avec son «sens de modération et de sagesse». Son fils Hakim a parlé devant des élèves du lycée Rabah-Bitat d'Alger de ses années de scolarisation au primaire. «Il était dans la même école que l'écrivain Malek Haddad», a-t-il révélé.

■ Rostom Belgacem



La Météo du
Mardi 30 Avril 2024

■ Alger 17° ■ Annaba 19° ■ Constantine 14° ■ Oran 20° ■ Ouargla 31° ■ Tamanrasset 39° ■ Tindouf 30° ■ Illizi 36° ■



Fadjr 4.18
Dohr 12.46
Assar 16.31
Maghreb 19.39
Ichaâ 21.06



ACHAT	VENTE
1 \$ ▼	1 \$ ▼
134,37DA	134,39DA
1 € ▼	1 € ▼
143,43 DA	143,50 DA

SERVICE PUB

Tél: (023) 50 21 14 - 50 21 12 - 50 21 13

Fax: (023) 50 21 17 - 50 21 23